

ORGUEIL



*Fleur de Bananier
dans la cour du Café*



Fête de la citrouille



JANVIER 2014



**Bulletin municipal
d'information N° 13**

SOMMAIRE



Le mot du Maire
P. 1

Au fil du conseil
P.2

Urbanisme
P. 11

Infos municipales
P. 12

Vie pratique
P. 15

Enfance jeunesse
P. 16

Vie associative
P. 20

Infos intercommunales
P. 28

Environnement
P. 30

À votre service
P. 31

Joies et peines
P. 32



Directeur de publication : Michel Meesseman
Service communication Annie Gonzalez
et Jacqueline Masson
Impression : Multicolor (Grisolles) 05 63 64 14 67
Nombre d'exemplaires : 700 ex

AUFIL DU CONSEIL

EXTRAITS DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, DEPUIS LE DERNIER BULLETIN MUNICIPAL DU 22 MARS AU 9 DÉCEMBRE 2013 - L'INTÉGRALITÉ EST AFFICHÉE EN MAIRIE.

SÉANCE DU 22 MARS 2013

Approbation des comptes administratifs du budget prévisionnel 2012

Compte administratif
BP 2012 Commune :
Investissement :
Résultat de clôture de l'exercice :
Excédent 117 390.45€
Résultat reporté (n-1) :
Déficit 106 501.44€
Restes à réaliser : 48 646.00€
Résultat définitif : Excédent 10 889.01€

Fonctionnement :
Résultat de clôture de l'exercice :
Excédent 272 968.71€
Résultat reporté (n-1) : 304 128.70€
Résultat définitif : 577 097.41€

Résultat global :
Excédent 587 986.42€

BP CCAS :
Investissement : Néant
Fonctionnement :
Résultat de clôture de l'exercice :
Excédent 1035.53€
Résultat reporté (n-1) :
Excédent 2 515.12€
Résultat définitif : Excédent 3 547.65€

Le conseil municipal approuve les résultats des comptes administratifs présentés.

Approbation des comptes de gestion du BP 2012 commune - BP annexe CCAS 2012 dressé par le Comptable du Trésor.

Encaissement chèques bris de glace salle des fêtes.

Encaissement chèques BCGS vol avec effraction bâtiment communal 303 Grand Rue

SÉANCE DU 12 AVRIL 2013

Assainissement collectif - test à la fumée - consultation de 3 entreprises

Monsieur Le Maire rappelle les observations émises dans le rapport annuel de contrôle d'affermage élaboré par Castiche Conseil et notamment la charge hydraulique nettement supérieure en période de pluie ainsi que les observations des services de l'ETAT.

Afin de connaître la provenance de ces

rejets parasites, il convient d'effectuer un test à la fumée.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer cette mission de contrôle aux Ets Weill à Montbeton.

Participation aux transports scolaires année 2013-2014

Le Maire de la commune d'Orgueil porte à la connaissance des membres présents le courrier référencé FD/TE/ N°2013.157 en date du 1er mars 2013 et reçu le 14/03/2013 de M. Le Président du Conseil Général de Tarn et Garonne fixant le montant de participation aux frais de transports scolaires pour l'année 2013-2014 à 92€ pour un élève pensionnaire et à 46€ pour un élève interne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre en charge 61.33€ par enfant transporté, laissant 30.67€ à la charge des familles pour le ramassage des enfants qui fréquentent l'école publique d'Orgueil (maternelle et primaire).

Autorisation donnée au Maire de signer le bail emphytéotique avec Cap Solar Orgueil à la Domaize

Monsieur Le Maire rappelle aux membres présents du Conseil Municipal que la Commune d'Orgueil a acquis les terrains de la Domaize, ancienne carrière, propriété du Conseil Général, sur le territoire d'Orgueil et de Nohic par acte notarié le 26 mars 2013 en l'étude de Maitres Chabosson et Œuillet, notaires à Montauban.

A cet effet, Monsieur Le Maire rappelle les termes de la consultation « appel à candidature pour l'implantation d'une ferme photovoltaïque par bail emphytéotique » en date du 31/08/2010 et notamment les conditions financières du bail proposées par LANGA SOLAR :

- Surface louée 13Ha46a90Ca.

- Indexation annuelle du loyer 2% du CA après une année de production électrique ;

- Entendu l'exposé de M. Le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Approuve la cession des droits réels immobiliers par bail emphytéotique du site dit « ancienne carrière ASF » au profit de CAP SOLAR Orgueil ;

- Approuve la détermination de la durée de ce contrat de 20 ans prorogable ;

Accepte la surface louée soit 13Ha46a90Ca ;

- Approuve le montant du loyer et de l'indexation annuelle ;

- Autorise M. Le Maire à signer l'acte d'engagement qui sera passé à l'Etude de Maîtres Chabosson et Œuillet notaires associés - 17 rue de la Résistance BP 407 – 82004 Montauban cedex ;
- Autorise M. Le Maire à signer tout document conséquent des présentes.

Autorisation donnée au Maire de demander une aide financière pour la réalisation de la tranche 5 du nouveau groupe scolaire au titre de la DETR et du FRI

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire de demander des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR programme 2013 et à la Région au titre du FRI.

Autorisation donnée au Maire de demander une aide financière pour la réalisation d'un cheminement piétonnier phase 3 au titre de la DETR 2013

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire de demander des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR programme 2013.

Autorisation donnée au Maire de demander une aide financière pour la réparation des vitraux au titre de la DETR 2013

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire de demander des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR programme 2013.

Vote des taux d'imposition des quatre taxes directes locales : état de notification 1259mi

Monsieur Le Maire présente la notification 1259COM pour le budget 2013.

Le conseil municipal après délibération décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013,

les taux appliqués seront les suivants :

- Taxe d'habitation = 22.37%
- Taxe foncière sur le bâti = 26.60 %,
- Taxe foncière sur le non bâti = 112.29 %
- Cotisation Foncière des Entreprises = 29.62%

Budget annexe d'assainissement : affectation de résultat

M. Le Maire propose d'affecter au compte 1068 en recette d'investissement la somme de 5538.00 euros afin

de financer le déficit d'investissement constaté pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal accepte l'affectation de résultat.

Budget principal : affectation de résultat

M. Le Maire propose d'affecter au compte 1068 en recette d'investissement la somme de 82 111.00 euros.

Le Conseil Municipal accepte l'affectation de résultat.

Augmentation du prix des services périscolaires repas et garderie

Les tarifs appliqués seront les suivants à compter du 1er septembre 2013 (application du taux de +1.8%) :

- le prix des repas à la cantine scolaire sera porté de 2.60€ à 2.65€
- le prix de la garderie en périscolaire matin et soir sera porté de 15.37€ à 15.65€ par mois ;
- le prix de la garderie en périscolaire soir ou matin à 7.85€
- le prix de la garderie des mercredis en demi-journée s'élève à 4.25€.

Convention annuelle entretien et maintenance de l'horloge et des cloches de l'église

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est souhaitable de procéder à un entretien annuel de l'horloge et des cloches de l'église. A cet effet, il soumet la proposition de l'entreprise BODET SA 4 rue du Parc Industriel – Euronord à Bruguières (31150) :

entretien cloches et horloge, montant annuel HT 200€ soit 239.20€ TTC, renouvelable 3 fois et révisable suivant l'indice du coût horaire du travail paru à l'INSEE en juillet 2012 soit 110.40.

Une actualisation aura lieu l'année suivante conformément à la formule indiquée sur la convention.

Modification de la composition du conseil communautaire et de la répartition des sièges suite à l'extension du périmètre et à la loi sur la Réforme des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que les conseillers municipaux délégués à la communauté des communes seront élus au suffrage universel. La commune d'Orgueil élira 2 délégués.

Avenant n°5 au mandat de réalisation d'un groupe scolaire

Cet avenant permet d'établir un budget

prévisionnel pour les 4ème et 5ème tranches, pour un coût d'opération total au stade de l'Avant-Projet Sommaire de 880 700 € HT. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 693 000 € HT.

Points abordés :

- Le PLU : la réunion publique avec les personnes publiques associées est fixée au 24/05/2013 ;
- Les rythmes scolaires, rentrée scolaire 2013-2014
- M. Le Maire fait le point sur les aides financières notifiées par le Conseil Général ;
- Le SCOT de l'agglomération de Montauban : un dossier est consultable en mairie pendant un an ;
- Formation des agents : à compter du 1er juillet 2013, la formation de professionnalisation tout au long de la carrière repart pour un cycle de 5 ans au cours duquel les agents titulaires doivent participer entre 2 et 10 jours de formation. Monsieur Le Maire fait part de la requête de certains agents dont la formation n'est pas assurée par le CNFPT et dont les repas restent à la charge de l'agent, ces agents souhaiteraient que la Mairie leur rembourse les frais. Les membres présents acceptent la prise en charge des repas à hauteur de 15€ par jour de formation.

SÉANCE DU 27 MAI 2013

Autorisation donnée au maire de demander une aide financière pour la réalisation d'un cheminement piétonnier phase 3 au titre de la DETR (annule et remplace la délibération du 12/04/2013 - référencée DL20130412_05)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation du cheminement piétonnier nord phase 3. Cette phase 3 permettra de sécuriser et de relier le flux piétonnier venant des deux lotissements « La Patole » et « le Parc de la Nauzette ». Ces travaux favoriseront le déplacement en mode doux vers le centre bourg et les groupes scolaires. Cette opération vient concilier la sécurité routière pour les usagers et les piétons (particulièrement les usagers des transports scolaires vers les collèges et les lycées dont le point de montée est le centre bourg), ainsi que l'embellissement de l'entrée du bourg. Par ailleurs, il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans le cahier des charges de l'Agenda 21 de la Communauté des Communes du Terroir de Grissoles-Vil-

lebrumier (CCTGV).

L'estimation financière au 27/05/2013 de ces travaux est de 179 839.50€ HT (hors honoraires des tiers).

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à demander une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2013.

Autorisation donnée au maire de demander une aide financière pour la réalisation d'un plateau ralentisseur sur RD930 en agglomération au titre des amendes de police et de la politique d'aménagement de village

L'estimation financière au 27/05/2013 de la réalisation d'un plateau ralentisseur est de 40 228.50€ HT (hors honoraires des tiers).

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire de solliciter les subventions auprès du Conseil Général.

Demande de subvention au titre de grosses réparations de bâtiments communaux : restauration vitraux église - phase 2 et dernière tranche

Monsieur Le Maire expose les propositions de prix pour la restauration des vitraux de l'église. Il rappelle que ce bâtiment fait partie du patrimoine de la commune et les vitraux n'ont jamais été réparés ou changés.

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire de solliciter des subventions auprès du Conseil Général.

Validation des servitudes d'accès et de non aedificandi consenties à Cap Solar au site de la Domaize pour la réalisation du parc photovoltaïque

Le Conseil Municipal accorde les servitudes d'accès et de non aedificandi à la société CAP SOLAR ORGUEIL et demande que les plans soient annexés au bail emphytéotique.

Acquisition de la parcelle C301 - contenance 1Ha 61a 07ca située au lieu-dit Berny

Compte tenu de l'intérêt environnemental de la parcelle C301, le Conseil Municipal accepte d'acquérir cette parcelle.

Points abordés :

- Le PLU : la réunion publique est fixée au 18/06/2013 à 18h00 à la salle des fêtes ;
- La course de solex : à ce jour le dossier est toujours en attente de validation par les services de l'Etat.
- Le devis de BC Goudronnage concer-

AUFIL DU CONSEIL

nant le traitement de divers points délaissés en 2012 est accepté.

- Les Associations :
- Le terrain de pétanque : les travaux engagés au presbytère pour la réalisation d'un terrain de pétanque sont entièrement financés par l'association Pétanque Orgueilloise.
- La Mairie a fourni la peinture et les fournitures nécessaires pour repeindre les pièces mises à disposition des associations La Ruche et La Pétanque Orgueilloise.
- Des membres de La Ruche sont volontaires pour participer à la course de radeaux organisée par l'AIPADAV. Cette association doit construire son radeau, la mairie les autorise à occuper le hangar de la ferme « Jolibert »
- Le Comité d'Animation Orgueil 82 demande la mise à disposition d'un local. Le Conseil Municipal propose la salle ancien secrétariat de l'ancienne Mairie.
- **Les 150 ans de la météorite d'Orgueil.**

SÉANCE DU 12 JUIN 2013

Eau et assainissement collectif

Présence de M. Claude Garcia, responsable d'exploitation VEOLIA EAU. M. Garcia intervient à la demande du Conseil Municipal afin de présenter le rapport annuel du délégataire en matière d'eau et d'assainissement. Il rappelle que le contrat de délégation du service de l'eau et du traitement des eaux usées avec VEOLIA prend fin le 31/12/2014 et que le Conseil Municipal devra choisir début 2014, s'il confie la gestion de l'eau et du traitement des eaux usées à un délégataire ou bien si ce service sera effectué en régie.

Présence de M. Serge Castella, responsable de Castiche Conseil mandaté par la Commune d'Orgueil pour réaliser le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif qu'il a remis en mairie. **Ce rapport est mis à disposition du public et consultable en mairie.**

Approbation du compte administratif - budget annexe assainissement (annule et remplace)

Le conseil municipal examine le compte administratif 2012 du service d'assainissement conforme au compte de gestion qui s'établit ainsi :

Exploitation	
Dépenses	22 386.86 €
Recettes	58 705.15 €

Excédent de l'exercice 2012 : 36 318.29 €
Résultats reportés 2011 - excédent 34 579.80 €

Résultat de clôture : 70 898.09€ (excédent)
Investissement
Dépenses : 222 874.82 €
Recettes : 171 585.03 €
Déficit de l'exercice 2012 : 51 289.79 €
Résultats reportés 2011 - excédent 45 752.47 €
Résultat de clôture : 5 537.32€ (déficit)

Hors de la présence de M. Le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2012 du service d'assainissement.

Adoption du rapport annuel sur le prix et de la qualité du service public de l'assainissement collectif - RPQS

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Le Conseil Municipal adopte le RPQS.

Revalorisation de la redevance d'assainissement collectif au 01/07/2013

Monsieur Le Maire rappelle la loi 2006-1172 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques qui a introduit dans son article 57 plusieurs règles sur la tarification de l'eau et notamment le plafonnement de 40% sur la part fixe applicable au 1er janvier 2012 pour les communes rurales.

Monsieur Le Maire propose la révision des prix du 01/07/2013 au 30/06/2014 :

- part délégataire au 01/01/2013 :
- * prime fixe semestrielle : 36.80 € HT
- * prime au m3 consommé : 0.9509 € HT
- part collectivité au 01/07/2013 :
- * prime fixe semestrielle : 14.54 €
- * prime au m3 consommé : 0.3700 €

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les nouveaux tarifs.

Travaux de réfection de la toiture du bâtiment communal bar-restaurant

Monsieur Le Maire rappelle les obligations de la commune concernant l'entretien des bâtiments communaux recevant du public et notamment les engagements pris par la commune lors de la mise en gérance du bar-restaurant-multiservice.

Le montant des travaux s'élève à 14 795€ HT soit 15830.65€ TTC

Le Conseil municipal accepte la proposition.

CCTGV – approbation des itinéraires de randonnées

Coordonnées Cadastrales Itinéraire

N° Tronçon	N°cad.	Km	Nature	Balisage	Chemin
1	B	0,85	PR	Jaune	Ch. de Bordo Basse
2	B	0,31	PR	Jaune	Parcelle communale N° R222
3	B	0,60	PR	Jaune	Rte. de la Rivière
4	C	0,19	PR	Jaune	Rte. de la Thomaze
5	C	1,12	PR	Jaune	Ch. de Berry

Le Conseil Municipal s'engage ainsi :

- à ne pas aliéner ces chemins,
- à leur conserver un caractère ouvert et public,
- à accepter leur balisage,
- à permettre leur entretien par la CCTGV dans le cadre de sa compétence en matière d'itinérance pédestre.

Attribution et versement de subventions communales aux associations

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

Décident conformément au règlement de nommer une catégorie pour chaque association, d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes dont un dossier complet est parvenu en mairie :

- ACCA chasse - catégorie 2 : 400 €
- La Ruche - catégorie 3 : 300 €

SÉANCE DU 17 JUILLET 2013

CCTGV - modification des statuts suite au conseil communautaire du 27 juin 2013

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération n°2013.06.27-75 en date du 27 juin 2013, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier a décidé de modifier les statuts de la Communauté de Communes.

Les modifications proposées portent sur :

- la prise de compétence PLUI à partir d'octobre 2013 ;
- la prise de compétence dans le domaine culturel : la lecture à partir de janvier 2014, la musique à partir de septembre 2015 et la salle de spectacle la Négrette à partir de janvier 2016 ;
- une modification du positionnement de la compétence de coordination des centres de loisirs.

Monsieur Le Maire précise que le conseil communautaire a souhaité également adopté le principe d'une péréquation fiscale dont les modalités seront

étudiées au cours de l'élaboration du PLU, si cette compétence était validée à l'issue de la consultation des conseils municipaux.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient désormais aux conseils municipaux des communes membres de se prononcer sur ces modifications statutaires dans un délai de trois mois à compter de la date de notification de la délibération de la CCTGV. A défaut de délibération du conseil municipal dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur les modifications statutaires projetées de la CCTGV.

Un vote à main levée a lieu, 10 voix approuvent la modification statutaire, 1 abstention.

Le Conseil Municipal approuve les modifications statutaires adoptées par la Communauté de Communes du Terroir de Grissoles et Villebrumier ainsi que les statuts modifiés.

Acquisition d'un véhicule utilitaire type polybenne 3.5T

Le Conseil Municipal après consultation de 3 entreprises locales a décidé de retenir la proposition de Renault Truck-Faurie pour 45 268.50€ TTC.

Extension du groupe scolaire TR4 et 5 - choix du bureau d'étude de sols et choix du géomètre

M. Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de choisir un bureau d'étude des sols et un géomètre. La Sema-teg mandataire de la Commune après consultation de plusieurs bureaux désigne la société Solingéo pour l'étude des sols et le cabinet Urbactis comme géomètre.

Contrat de maintenance SICLI

Monsieur le Maire présente le contrat de maintenance SICLI concernant la vérification et la maintenance des extincteurs. Il rappelle qu'une vérification annuelle est obligatoire.

La Société SICLI en charge de la vérification et de la maintenance de nos extincteurs, nous propose, afin d'encadrer le coût de leur prestation, de signer un contrat de vérification et de maintenance des extincteurs pour 3 ans pour un montant annuel de 737.10€ HT soit 881.57€ TTC la première année, révisable chaque année suivante selon les

termes du contrat ci-annexé.

Le Conseil Municipal accepte le contrat de maintenance et de vérification des extincteurs de la société SICLI pour un montant de 881.57€ TTC.

Ouverture de l'Agence Postale Communale - APC à compter du 1er octobre 2013

Monsieur Le Maire rappelle qu'en séance du 25/02/2013, il informait les membres présents du Conseil Municipal du possible devenir de notre Agence Postale de Plein Exercice en Agence Postale Communale, proposé lors du renouvellement de la signature de la convention qui devait être signée le 29/03/2013 par le Préfet et le Directeur des Postes pour la mise en œuvre du schéma départemental de la présence postale en Tarn et Garonne.

La mise en œuvre du schéma départemental de la présence postale en Tarn et Garonne est le résultat d'analyses concernant l'activité des Agences Postales de Plein Exercice. La Poste décide **du maintien de son service** dans une commune.

D'autre part, M. Le Maire rappelle qu'il avait sollicité l'avis de l'ensemble des membres du conseil municipal par réponse écrite en date du 25/03/2013 concernant la décision du Conseil du Municipal quant à ce projet.

A la majorité, le Conseil Municipal a accepté la proposition de M. Le Préfet et du Directeur des Postes pour le passage en Agence Postale Communale afin de maintenir ce service à la population.

Après en avoir délibéré, M. Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que deux agents titulaires de la commune actuellement au service des écoles seront détachés et nommés à ce poste.

Le Conseil Municipal approuve l'ouverture de l'Agence Postale Communale à compter du 1er octobre 2013 ; Charge M. Le Maire de la mise en place du service et du choix des agents destinés à cette fonction.

Points abordés :

- L'aménagement du centre-bourg : Madame C. Benech de la CCTGV a élaboré pour nous le cahier des clauses particulières concernant l'appel à candidature pour l'étude de l'aménagement du cœur du village. La consultation a été lancée conformément à la décision prise en conseil municipal d'avril 2013. A ce jour 27 cabinets se sont manifestés.

- La STAEP : un relevé de différents points de niveau a été réalisé concernant la station d'épuration située en zone inondable.

- Les rythmes scolaires validés par le CDEN le 27/06/2013 : le planning des agents sera modifié en fonction des nouveaux horaires d'école.

- Le photovoltaïque : EDF a donné son accord pour réaliser la ligne souterraine qui transportera l'énergie produite vers le poste source de Villemur Sur Tarn. D'autre part, les dirigeants de LANGA SOLAR sont très pressés de signer le bail, la mairie d'Orgueil aussi. A l'heure actuelle, les transactions juridiques sont entre les mains des notaires respectifs du preneur et du bailleur.

- L'association Comité d'Animation Orgueil 82 a demandé un local afin d'entreposer du matériel. M. Le Maire propose l'ancien local secrétariat de la mairie. L'ensemble du Conseil Municipal est favorable, cependant pour des raisons du bon fonctionnement de la bibliothèque, le point d'eau devra rester accessible aux agents de la Mairie et aux personnes en charge du point lecture.

SÉANCE DU 1ER AOÛT 2013

Remise aux normes électriques hangar communal

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au contrôle de l'APAVE concernant le hangar communal, il apparaît que le bâtiment n'est plus aux normes concernant l'électricité.

Afin d'assurer la sécurité du bâtiment et des agents communaux, il faut procéder à la réfection complète de l'alimentation électrique du hangar.

Nous avons consulté 2 entreprises. Le conseil municipal retient l'offre de la Sarl BELIJAR.

Révision globale du plan local d'urbanisme : bilan de la concertation

M. Le Maire fait une présentation du document graphique du PLU (vidéoprojecteur).

M. le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles s'est déroulée la concertation.

Cette concertation a revêtu la forme suivante :

Moyens d'informations utilisés :

- Affichage de la délibération prescrivant l'élaboration du PLU pendant toute la durée de l'étude ;
- Mise à disposition d'un registre de

AU FIL DU CONSEIL

concertation pendant toute la durée de la phase d'étude ;

- Distribution dans les boîtes aux lettres à tous les administrés et propriétaires fonciers (résidents et non-résidents) de la Commune, du bulletin municipal d'informations, accompagné d'un courrier d'information relatif à la prescription du PLU et information sur l'ouverture du registre de concertation ;
 - Annonce presse concernant l'élaboration du PLU ;
 - Annonce presse, envoi courrier à tous les administrés et propriétaires fonciers (résidents et non-résidents) concernant les deux réunions publiques organisées le 10 février 2012 et le 18 juin 2013 ;
 - Affichage aux lieux habituels (grille extérieure et Mairie) annonçant les réunions publiques ;
 - Réunion publique avec vidéo projection au stade du PADD le 10 février 2012 ;
 - Réunion publique avec vidéo projection au stade du projet de PLU avant arrêt ;
 - Exposition du projet de PLU en Mairie du 19 juin 2013 au 8 juillet 2013 ;
- Mise à disposition du dossier en mairie au stade du projet de PLU avant arrêt.
- Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :
 - Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée a été mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture : 70 observations y ont été consignées ;
 - Une réunion publique a été organisée le 10 février 2012 présentant le diagnostic communal et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ;
 - Une réunion publique a été organisée le 18 juin 2013 présentant toutes les pièces constitutives du projet de PLU avant arrêt ;
 - le conseil municipal décide ;
- 1 - de clore la phase de concertation ;
 - 2 - dit que la présente délibération sera, conformément à l'article R. 123-18-al. 2 du code de l'urbanisme, affichée pendant 1 mois en mairie.

Arrêt du projet PLU

M. le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de PLU a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente ledit projet. Il explique qu'en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet

de PLU et, qu'en application de l'article L 123-9 dudit code, ledit document doit être «arrêté» par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L 123-6 et L 121-4 du code de l'urbanisme.

Le conseil municipal, à la majorité, décide :

- d'arrêter le projet de PLU de la commune d'Orgueil tel qu'il est annexé à la présente ;
- précise que le projet de PLU sera communiqué pour avis :
- au Préfet ;
- aux services de l'état ;
- aux personnes publiques associées autre que l'Etat ;
- aux personnes publiques consultées qui en ont fait la demande ;
- aux Maires des communes limitrophes qui en ont fait la demande ;
- aux Présidents des Établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés qui en ont fait la demande.

Conformément à l'article R. 123-18- al. 2 du code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

La présente délibération accompagnée du projet de plan local d'urbanisme sera transmise à Monsieur le Préfet.

Attribution du marché concernant la restauration des vitraux de l'église d'Orgueil

Une consultation d'entreprise a été lancée, trois propositions sont parvenues en mairie. **Le Conseil Municipal a retenu l'offre de l'Atelier Fournier.**

Suppression de 2 postes d'adjoints administratifs de 2eme classe Cat. C et création de 2 postes d'adjoint administratif territorial de 1ere classe Cat. C

Monsieur le Maire propose de nommer Mesdames Falgas et Rivera au grade d'adjoint administratif territorial de 1ère classe dans leur catégorie suite à leur réussite à l'examen.

Pour se faire, il est préférable de supprimer les 2 postes qu'elles occupent et de créer 2 postes correspondant à leur nouveau grade.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de M. Le Maire.

Attribution subvention association communale

Monsieur Le Maire rappelle les articles L. 1611-4, L. 2311-7 du CGCT, le règlement intérieur relatif aux conditions

d'attribution d'une subvention communale et le dossier remis en réunion le 10/06/2013 par la commune aux associations communales et intercommunales composés de textes réglementaires, du règlement intérieur, d'imprimés « cerfa » pour favoriser les démarches administratives au cours des actions mener par les bénévoles des associations.

L'association Comité d'animation Orgueil 82 a adressé par courrier, en février 2013, une avance de versement de subvention, demande qui a obtenu un accord de principe en séance du conseil municipal le 25 février 2013.

L'association a adressé un dossier complet de demande de subvention conformément au règlement intérieur.

A la majorité, le Conseil Municipal attribue par dérogation, (l'association n'ayant pas un an de fonctionnement), 2300€ de subvention.

Points abordés :

- Le multisports : Une consultation a été lancée en procédure adaptée.

- La rentrée scolaire 2013/2014 : une enquête anonyme a été lancée courant juin 2013 par les représentants des parents d'élèves. Cette enquête révèle une forte demande de mise en place d'activités périscolaires au sein de la garderie municipale. M. Le Maire a contacté M. Buffarot fin juin, Président de la MJC de Labastide Saint Pierre, afin d'étudier un projet de partenariat.

Les membres présents du conseil municipal demandent à M. Le Maire de poursuivre cette étude afin de faire aboutir le projet.

- Le point sur l'APC (la poste) : l'entretien avec Monsieur Cathala le 24 juillet 2013, a déterminé la mise en place de l'APC au 1er octobre 2013

- Le point sur l'orientation du schéma d'aménagement du village : de nombreux candidats viennent s'informer.

- Le terrain de pétanque au presbytère : Le terrain réalisé par les bénévoles et entièrement financé par la pétanque n'est pas encore terminé. Cependant on a pu constater que des personnes ont utilisé ce terrain sans aucune autorisation.

Pour des raisons de sécurité, ce terrain n'est praticable que par des personnes ayant payées une adhésion ou une licence au club de la pétanque orgueilloise.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2013

Attribution subvention association communale - OFC

Monsieur Le Maire rappelle les articles L. 1611-4, L. 2311-7 du CGCT, le règlement intérieur relatif aux conditions d'attribution d'une subvention communale et le dossier remis en réunion le 10/06/2013 par la commune aux associations communales et intercommunales composés de textes réglementaires, du règlement intérieur, d'imprimés « cerfa » pour favoriser les démarches administratives au cours des actions mener par les bénévoles des associations.

L'association Orgueil Football Club (OFC) a adressé par courrier, une demande de subvention. Conformément au règlement intérieur, 16 membres sont licenciés, le montant de la subvention s'élèverait à 800€.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer 800€ à l'association OFC.

Points abordés :

- La rentrée scolaire : tout s'est bien passé en partie grâce au personnel communal. Il y a 182 enfants scolarisés sur les 2 sites. Le mercredi les enfants de l'école du bourg sont transportés par le bus scolaire jusqu'au nouveau groupe scolaire, environ 12 enfants qui vont prendre leur repas au NGS. La restauration scolaire et la garderie du mercredi sont assurées sur un seul site. Ceci a été possible grâce à la collaboration du service des transports scolaires du CG82.
- L'entretien avec M. Buffarot, Président de la MJC pour l'organisation des activités périscolaires : un partenariat devrait se mettre en place avec la MJC après les vacances de Toussaint.
- La fête locale du 20-21-22 septembre sera organisée par l'association Comité d'Animation Orgueil 82.
- Le NGS tranches 4 et 5 : le permis de construire a été déposé, les sondages sont en cours. Il faudra prévoir l'extension du parking.
- Le PLU a été déposé à la Préfecture le 20 août, il faut attendre 3 mois avant la mise à l'enquête publique

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2013

Aménagement du centre bourg – bâtiments et espaces publics
Choix du bureau d'étude. Signature du marché de prestations intellectuelles.

Monsieur le Maire rend compte de la procédure qui a été mise en place dans le cadre de la désignation du bureau d'étude qui sera chargé de l'étude d'aménagement du centre bourg intégrant l'étude urbaine et paysagère.

Il rappelle qu'un Avis Public à la Concurrence a été envoyé à la publication le 27 Juin 2013, sur le site internet du BOAMP et sur la plateforme www.marches-publics.info.

11 candidatures ont été reçues. Il rend compte des résultats de l'analyse et de l'audition des 4 candidats qui ont été présélectionnés pour participer aux entretiens qui se sont déroulés le 4 septembre courant.

Le Conseil Municipal retient la candidature de Sol et Cité.

Aménagement d'un terrain multisports signature du marché de travaux.

Monsieur le Maire rend compte de la procédure qui a été mise en place dans le cadre de la désignation l'entreprise qui sera chargée de la réalisation d'une plateforme de loisirs et de la fourniture et installation d'une structure métallique multisports.

Il rappelle qu'une publicité adaptée a été retenue pour l'appel à candidatures, un courrier a été adressé à 6 entreprises. 5 candidatures ont été reçues.

Le Conseil Municipal retient la candidature de Sud Environnement.

Réalisation d'un cheminement piétonnier aux abords RD930 (phase 3)

Monsieur le Maire rend compte de la procédure qui a été mise en place dans le cadre de la désignation d'une entreprise qui sera chargée de la réalisation d'un cheminement piétonnier aux abords de la RD930 et d'un plateau traversant sur la RD930, en agglomération Il rappelle qu'un Avis Public à la Concurrence a été envoyé à la publication le 6 août 2013, sur le site internet du BOAMP et sur la plateforme www.marches-publics.info.

3 candidatures ont été reçues. Il rend compte des résultats de l'analyse suite à l'ouverture des plis du 9 septembre 2013.

Le Conseil Municipal retient la candidature de l'entreprise MALET.

Attribution et versement de subventions aux associations communales et aux associations reconnues d'utilité publique

Les membres du Conseil Municipal à

l'unanimité des présents :

Décident conformément au règlement, d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes dont un dossier complet est parvenu en mairie :

- les amis de la médiathèque catégorie 4 : 150 €
- APATG - catégorie 4 : 132 €
- les restos du cœur catégorie 4 : 150 €
- AIPADAV – catégorie 3 : 300 €
- FC LES 2 PONTS : 2480 €
- Prévention routière - catégorie 4 : 50 €
- A.C.R.A. de Villebrumier : 60 €

Participation au transport classe découverte 2014 section CM1

Monsieur Le Maire fait lecture de la demande d'aide financière de Madame Clotilde Loubere enseignante de la classe de CM1. Ce séjour n'est pas subventionné par le CG82 car le centre n'appartient pas au Département du Tarn et Garonne.

La classe découverte pour les élèves de CM1 doit avoir lieu du 23 au 25 juin 2014 à ASCOU PAILHERES sur le thème des Indiens d'Amérique, à la découverte de la civilisation indienne.

Ce séjour a un coût élevé. La demande porte sur le coût du transport qui s'élève à 964.60€ TTC (devis ci-joint).

M. Le Maire propose de régler à réception, la facture du transport des élèves à ASCOU PAILHERES.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de régler à réception la facture du transport scolaire.

Points abordés :

- Le point sur les élections : municipales les dates arrêtées 23 et 30 mars 2014, suivi des élections Européennes le 25 mai 2014, suivi des élections sénatoriales en septembre 2014.
- Le terrain multisports : choix des couleurs ivoire et bordeaux.
- Les rythmes scolaires : la réunion plénière de la rentrée scolaire du 24/09/2013 – M. Le Maire a évoqué la mise en place d'activités périscolaires suite à l'enquête effectuée par la mairie. La possibilité d'un partenariat avec la MJC de Labastide Saint Pierre et aux différents entretiens entre M. Le Maire et M. Buffarot Président de la MJC auxquels ont été conviées Mesdames Jouany-Vanzetto et Bolhy-Roulland déléguées de parents d'élèves.
- Restauration des vitraux de l'église, mise en place du chantier à compter du

AU FIL DU CONSEIL

23 septembre 2013, durée 1 an.

• Le SIAH : des difficultés financières liées à la baisse des surfaces agricoles irriguées, si moins de 2000 hectares irrigués, le SIAH ne pourra pas fonctionner. Il s'agit d'un syndicat intercommunal, si des difficultés financières surviennent, les communes adhérentes devraient participer économiquement.

A noter un projet important, rendre le Tarn navigable dans notre vallée.

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2013

Réalisation des tranches 4 et 5 du nouveau groupe scolaire – approbation de l'avant-projet définitif.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension des tranches 4 et 5 du groupe scolaire.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération en date du 12 avril 2013, la commune a approuvé l'avant-projet sommaire pour un montant de 693 000 € HT de travaux.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que le nouveau montant des travaux estimé au stade de l'avant-projet définitif s'élève à 776 500,00 € HT (y compris l'option correspondant à l'alarme anti intrusion du site pour un montant de 10 000,00 € HT).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'avant-projet définitif.

Le Conseil Municipal approuve l'avant-projet définitif estimé à 776 500,00€ HT de travaux (hors honoraires, SPS et imprévus) soit un estimatif global de 1 053 000€ TTC.

Réalisation des tranches 4 et 5 du nouveau groupe scolaire – avenant maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du **14 avril 1999**, le conseil municipal avait approuvé le projet global de construction d'un groupe scolaire sur la commune.

Monsieur le Maire présente aujourd'hui l'état d'avancement de l'opération et notamment l'extension du groupe scolaire correspondant aux tranches 4 et 5 pour un montant estimatif de travaux (au stade APD) de 776 500,00 € HT

Au vu de ce résultat, le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre doit être réajusté.

Le nouveau taux d'honoraires, après négociation, passe ainsi de 11.20 % à

9,15 % et le montant des honoraires de 163 571,00€ HT à 199 727.61€ HT soit une d'augmentation de 36 156.61€ HT. La prise en compte de ces éléments pourrait se formaliser par un avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal décide d'engager cet avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 36 156,61€ HT,

Réalisation des tranches 4 et 5 du nouveau groupe scolaire – désignation du bureau de contrôle et du coordonnateur SPS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet du groupe scolaire et le début des études pour les tranches 4 et 5.

Pour mener à bien cette opération, il est nécessaire de recourir à un Bureau de Contrôle et à un coordonnateur SPS.

Monsieur le Maire propose de désigner :

• SOCOTEC, comme bureau de contrôle pour un montant de qui s'élève à 9 096,00 € HT correspondant aux missions : L+LE+SEI+Hand+HandCO + TH + Attestation thermique suivant les nouvelles réglementations en vigueur.

• VERITAS, comme coordonnateur SPS pour un montant de 3 346,00 € HT
Monsieur le Maire indique que ces bureaux d'étude ont réalisé les trois premières tranches du groupe scolaire ;
Le Conseil municipal désigne la SOCOTEC en tant que bureau de contrôle et VERITAS en tant que coordonnateur SPS.

Convention avec la MJC (maison des jeunes et de la culture) de Labastide Saint Pierre concernant la mise en place d'activités périscolaires au sein de la garderie municipale.

Considérant la volonté de la municipalité de mettre en place des activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ;

Considérant la demande des parents et des élèves de l'école Publique d'Orgueil ;

Considérant le résultat de l'enquête menée par la Mairie auprès des familles afin de cibler au mieux les souhaits des enfants ;

Considérant que ce partenariat permettra d'améliorer l'accueil en périscolaire des élèves de l'école publique d'Orgueil et qu'il conviendra de faire un bilan à la fin de chaque période (de vacances à

vacances) ;

Considérant que le coût de ce service est à la charge de la collectivité pour l'année scolaire 2013-2014 ;

Considérant que la convention avec la MJC de Labastide Saint Pierre et plus particulièrement le coût de ce partenariat se compose du montant de l'adhésion des familles plus le coût des prestations.

Pour les familles déjà adhérentes hors cadre périscolaire, la MJC procédera à leur remboursement ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

• Approuve les modalités de la convention avec la MJC de Labastide Saint Pierre décrites ci-dessus ;

• Décide de la mise en œuvre de ce service à compter du 04/11/2013 ;

• Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec la MJC et l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution des présentes.

Points abordés :

• ARTELIA, la station d'épuration : les 4 scénarios envisagés par le bureau d'étude révèle que le projet de construction ou d'extension de la station d'épuration aura un coût moyen de 1 000 000€ HT. Les services de l'Etat ont fait apparaître que notre station d'épuration prévue pour 650 éq/hab. est dotée au final d'un digesteur d'une capacité de 450 éq/hab. et un lit bactérien de 300 éq/hab. D'ici les 2 ans à venir, il faudra réaliser une nouvelle station d'épuration.

• Les rythmes scolaires. Les avancées avec la MJC de Labastide Saint-Pierre : les activités périscolaires seront en place dès le 04/11/2013. Les ateliers pour la première période (du 4 novembre au 20 décembre) sont dessin et théâtre les soirs après école, les mercredis, ludothèque et gymnastique.

• Le photovoltaïque. Le point à ce jour : la recette fixe s'élève à 67 347 € indexé selon l'indice des baux et une redevance variable égale à 2% du chiffre d'affaire réalisé au bout d'un an de production. La signature du bail devrait avoir lieu le 24 ou le 25 octobre 2013.

• Le véhicule polybenne a été livré le 11 octobre 2013, il faut mettre en place un règlement concernant la location de la benne et le coût de ce prêt.

• Le PLU – une lettre a été adressée au tribunal administratif de Toulouse afin qu'il nomme un commissaire enquêteur.

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2013

Cheminement piétonnier - phase 3 - choix d'un coordonnateur SPS

Afin de respecter la législation et de garantir la protection des travailleurs, il faut nommer un coordonnateur SPS, une consultation de 3 cabinets a été lancée pour une mission de niveau 3.

Le Conseil Municipal désigne M. Batut J.François en tant que coordonnateur SPS.

Attribution et versement de subvention aux associations communales et inter-communales

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

Décident conformément au règlement, d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes dont un dossier complet est parvenu en mairie :

- FC Les 2 Ponts demande un versement complémentaire correspondant à 5 inscriptions supplémentaires de jeunes de moins de 16 ans pratiquant le football soit un versement complémentaire de 350€;
- ACCA demande un versement complémentaire pour l'acquisition d'un lecteur de « puce » pour animaux dont le coût s'élève à 180€
- Comité Départemental Déportation 50€

Autorisation de signer une convention d'utilisation à titre gracieux d'une partie de la parcelle zm1 propriété privée de la commune d'Orgueil située sur la commune de Nohic à Shoota Babylon pour la pratique du paint ball

Monsieur le Maire expose :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la parcelle ZM1 sise sur la commune de Nohic, propriété de la commune d'Orgueil, acquise par acte notarié en date du 26/03/2013 (ancienne propriété du Conseil Général de Tarn et Garonne) est utilisée depuis plusieurs années sans autorisation écrite pour la pratique du Paint Ball.

M. Pierre Ternisien nouveau propriétaire et responsable de SHOOTA BABYLON ENT a contacté la mairie d'Orgueil afin de régulariser sa situation concernant l'occupation partielle de la parcelle ZM1 pour la pratique du Paint Ball.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de signer une convention afin d'utiliser l'emprise telle que définie sur un plan à titre gratuit.

Le Conseil Municipal accepte la proposition ci-dessus.

Acquisition terrain Mairie/époux Ibanez orgueil section A1608 et A1610

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la réalisation du cheminement piétonnier phase 3, aux abords de la RD930, et d'une voie douce qui reliera le piétonnier au lotissement dit La Patole, il a été nécessaire de procéder à l'acquisition des parcelles n°A1608 contenance 80ca par détachement de la parcelle anciennement n°A125 et n°A1610 d'une contenance de 26 ca anciennement n°A769, propriété des époux Ibanez Alain.

Modification du taux de la taxe d'aménagement

Monsieur Le Maire rappelle les dispositions de la réforme de la fiscalité de l'aménagement adoptée dans le cadre de la loi n°2010-1658 du 29/12/2010 de finances rectificative pour 2010 et entrée en vigueur le 1er mars 2012.

L'article 28 de cette loi crée un chapitre « fiscalité de l'aménagement » au début du titre III du livre III du code de l'urbanisme.

Le nouveau dispositif repose sur la taxe d'aménagement (TA) en section 1 et le versement pour sous-densité (VSD) en section 2.

La taxe d'aménagement répond à l'objectif de simplification et de financement des équipements publics engendrés par l'urbanisation. Elle comprend une part communale ou intercommunale et une part départementale. Elle se substitue pour les communes à la taxe locale d'équipement (TLE) et pour les départements à la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) et à la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE).

La taxe d'aménagement repose sur une surface simplifiée et non plus sur la surface hors œuvre nette (SHON).

Notre commune, par délibération en date du 09/09/2011, référencée DL20110909_03 avait voté un taux de 3.5%. Compte tenu de la conjoncture financière très difficile et les difficultés rencontrées par la population pour obtenir le financement d'un projet de construction, M. Le Maire propose de modifier le taux de la taxe d'aménagement et de le fixer à 2% à compter du 1er janvier 2014.

Le Conseil municipal adopte la proposition du taux à 2%.

Prêt de la caisse polybenne (déchets verts)

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut décider du coût du prêt de la polybenne aux administrés, mais il faut également établir un règlement écrit.

A l'unanimité des présents, **le coût du prêt est fixé à 30€ pour le week-end. Une caution de 150 euros sera également demandée à l'utilisateur.**

Achat de 2 auto-laveuses : une pour la salle des fêtes et une pour le NGS

Points abordés :

- Le PLU dossier accepté au SCOT avec quelques réserves : à régulariser par le cabinet URBADOC.
- Les commissaires enquêteurs sont désignés Mr Jones titulaire et Mr Vanzachi suppléant.
- La vente du véhicule C15 – Le Conseil Municipal dit qu'il faut le retirer de la circulation
- La Poste APC. Le point : bonne moyenne de fréquentation des usagers de la poste à Orgueil. La convention sur les rythmes scolaires. Mairie-MJC. Les activités périscolaires ont été mises en place. L'ensemble des bénéficiaires (parents-enfants-agents) est satisfait, un bilan va être fait. Quelques réajustements seront à faire.
- CCTGV programme voirie BP2014. Travaux neufs sur la commune. Le délégué à la voirie fait le point des travaux de réfection des voies communales demandés pour 2014 sur notre territoire :
 - rue de Cance ;
 - impasse La Forge ;
 - rue de la Forge.
- Le délégué de la CCTGV a demandé que les chemins goudronnés par la mairie en 2011 soient intégrés dans la longueur de voirie dont la CCTGV à la charge de l'entretien.
- Il a été signalé que la RD94 route de Campsas est très abîmée et qu'il faut aviser le Département de cette situation.
- TR4 et TR5 construction du nouveau groupe scolaire : la SEMATEG procédera à l'analyse des offres. 41 candidats ont répondu à l'appel d'offres.
- Des administrés ont demandé qu'un banc soit installé au cimetière.

AUFIL DU CONSEIL

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2013

TR4 et TR5 nouveau groupe scolaire (plan ci contre): attribution de marché

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension des tranches 4 et 5 du groupe scolaire.

Il indique que l'estimation prévisionnelle des travaux établie par le maître d'œuvre s'élève à 776 500 € HT (y compris l'option correspondant à l'alarme intrusion du site pour un montant de 10 000,00 € HT).

A l'issue de la consultation en procédure adaptée, et après analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre, Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal de l'analyse et propose de retenir :

LOT	ENTREPRISES
LOT 1 - Voirie et réseaux divers	FLORES TP
LOT 2 - Gros œuvre	CANETTI
LOT 3 - Charpente couverture	PONS
LOT 4 - Plâtrerie Isolation Faux Plafonds	RC82
LOT 5 - Menuiseries Aluminium	ALUFER
LOT 6- Menuiserie Bois Intérieure	BANZO
LOT 7 - Serrurerie Clôture	POUJOL
LOT 8 - Sols Collés	SOL Français
LOT 9 - Sol s scellés	ABBA
LOT 10 - Plomberie- Sanitaire- Chauffage	FERRIERES THERMELEC
LOT 11 - Electricité courant forts et faibles	MPE
LOT 12- Peinture	ROUDIE
LOT 13- Enduits	EMBELLIE FACADES

Total montant de base HT **761 591.60 €**

Options HT **13 606.74 €**

Total base + options HT **775 198.34 €** - ceci comprend le gros œuvre (somme retenue en-dessous de l'enveloppe financière prévisionnelle)

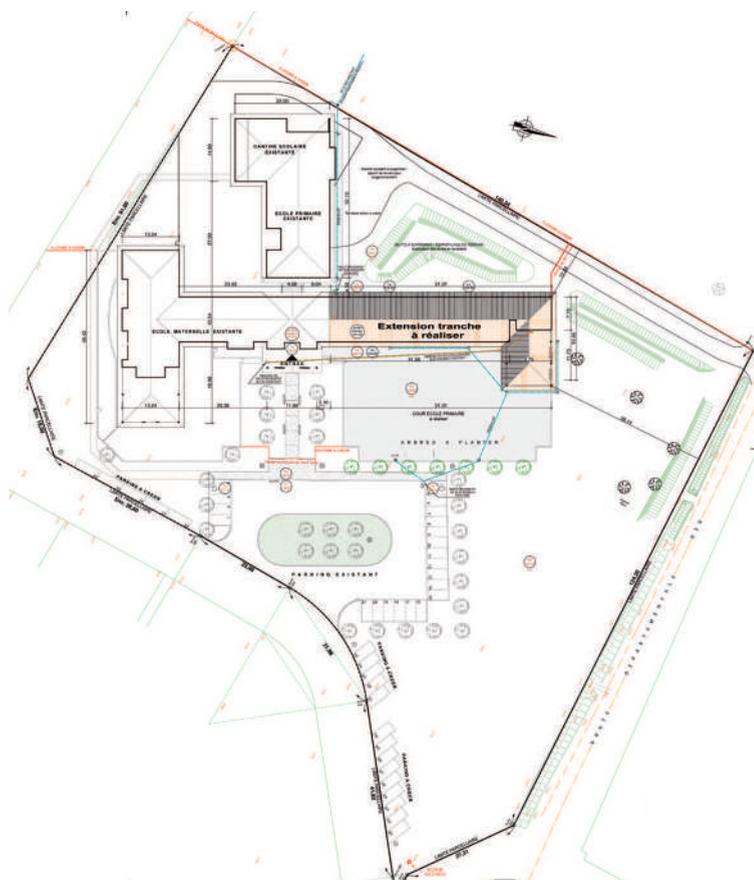
Liste des options retenues :

Lot n°7 Serrurerie Clôture : Motorisation portail accès cantine
Lot n°11 Electricité : Alarme intrusion

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer les travaux comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président de la SEMATeG, mandataire de la commune à signer les marchés de travaux correspondants.

PLAN TRANCHES 4 ET 5 NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE. DÉBUT DES TRAVAUX COURANT FÉVRIER 2014



Points abordés :

- Les TR4 et TR5 du NGS : le point après délibération approuvant le marché

Délais de 1 mois, soumis au contrôle de légalité de la Préfecture pour contester le marché approuvé.

- Notification aux entreprises au mieux le 9 ou 10 janvier 2014
- Délai de 3 semaines pour l'acceptation des entreprises
- Ordre de service pour commencer, les travaux le 10 février 2014 ;
- Bâtiment opérationnel rendu fini ; prévision janvier 2015
- Le Téléthon : le bénéfice s'élève à 1811€.
- SDE : des travaux de renforcement du poste électrique P16 route des Aiguillons à RD930 doit avoir lieu dans le courant du 1er trimestre 2014 ainsi que l'enfouissement du réseau France Télécom.

- L'analyse de l'air dans les crèches et maternelles rendue obligatoire en 2015.

- Cimetière : acquisition de deux bancs.

L'entreprise Oulès, à **titre gratuit**, en compensation du prêt du parking place des Communaux (cimetière) pour stocker momentanément leur matériel, a nivelé l'aire du parking et a **amené une desserte en eau dans la partie enherbée** située au fond du cimetière.

LE POINT SUR LES TRAVAUX

Travaux réalisés :

- Réfection de la toiture du bâtiment communal Bar Restaurant.
- Le plateau Multisports a été mis en place derrière la salle des fêtes, composé d'une structure métallique tubulaire. Il reste la peinture au sol à faire ainsi que l'aménagement des abords (retard dû aux intempéries).

Travaux en cours :

- Réalisation d'un cheminement piétonnier (tranche 3) RD930-liaison lotissement La Patole, installation des mâts et réalisation d'un plateau traversant l'intersection RD930-Chemin de la Nauzette. Fin des travaux prévus mi-février 2014.
- Restauration des vitraux de l'église (fin des travaux septembre 2014)
- Schéma d'aménagement du cœur du village : Cabinet Sol et Cité. Présentation de 3 scénarios courant février 2014.
- Remise aux normes électriques du hangar communal
- Réalisation des tranches 4 et 5 du nouveau groupe scolaire.

Divers Réalisés:

- Acquisition immobilière ferme Jolibert et son emprise foncière - acte notarié 6 mars 2013
- Acquisition terrains situés au lieu dit la Domaize, ancienne propriété du Conseil Général - acte notarié le 27 mars 2013

Multisports



Piétonnier



Vitrail en cours de rénovation

LE PLU : LES OBJECTIFS

Lors des précédents bulletins municipaux, le conseil municipal vous avez fait part des objectifs poursuivis par la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme.

Pour rappel, il s'agit de définir les contours de la commune à horizon 2025, en tenant compte des attendus réglementaires (Loi de modernisation de l'agriculture, loi Solidarité et Renouvellement Urbain, Grenelle de l'Environnement...), mais aussi des logiques supra communales (Schéma de COhérence Territoriale) et de les harmoniser avec les possibilités de la commune (école – assainissement...).

Dés qu'il sera approuvé, le PLU remplacera le plan d'occupation des sols et sera le document de référence pour les autorisations relatives au droit du sol. En déterminant une affectation et un règlement à chaque zone, il permettra un développement programmé.

La démocratie participative

Deux réunions publiques ont permis de présenter le projet et son contenu, le 10 février 2012 et le 18 juin 2013 permettant à chacun de s'informer d'une part mais aussi de faire connaître ses attentes sur le projet communal. Près d'une soixantaine de personnes ont assistés aux présentations faites par le bureau d'études UrbaDoc.

Accompagné d'un registre de concertation ou 30 demandes ont été inscrites, la concertation aura permis à chacun de comprendre et/ou de s'approprier le projet d'Orgueil à l'horizon 2025.

Le PLU, et maintenant ?

Après plus de trente réunions, le PLU a été présenté aux personnes publiques associées. L'ensemble des avis recueillis est positif, que ce soit sur la légalité (avis du préfet) ou sur l'inscription dans le projet territorial global (SCOT). A l'heure de l'écriture de cet article, l'enquête publique vient de s'achever. Le mois de février verra la remise par le commissaire enquêteur de ses conclusions. En tenant compte des conclusions de l'enquête publique, le projet sera approuvé par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Terroir Grisolles Villebrumier dès le premier trimestre de l'année 2014.

Le PLU, un instrument de planification

Le projet a permis de recentrer l'urbanisation sur le bourg en adéquation avec les réseaux, cela pour une meilleure protection de notre espace naturel et agricole, de nos paysages, de notre cadre de vie. Orgueil restera à la campagne mais continuera son développement, lequel se voudra être raisonné, économe, intégré et harmonieux.



INFORMATIONS COMMUNALES

EN UN CLIC JE M'INFORME !

Site officiel de la Mairie

Le site est décliné en 7 rubriques :

- **Accueil** : informe sur les actualités et les manifestations à venir
- **Vie municipale** : informe sur les tarifs communaux, l'urbanisme, les travaux en cours, la présentation du village, l'histoire...
- **Enfance jeunesse** : informe sur la vie scolaire, périscolaire, transports scolaires et la petite enfance
- **Vie locale** : informe sur l'Agence Postale Communale, la bibliothèque le culte et la liste des associations
- **Vie pratique** : informe sur la liste des artisans et commerçants, les documents à conserver et les liens utiles
- **Santé social** : informe sur le portage des repas, services sociaux, vos démarches, numéros utiles, l'emploi et la formation
- **Environnement** : informe sur la collecte des déchets, l'assainissement et le bien vivre ensemble

Des services sont mis à disposition de l'internaute :

- Nous contacter
- Consulter les menus du restaurant scolaire
- Consulter le plan de la commune
- Vos droits et démarches en ligne
- Paru dans la presse



Première page du site.

Rendez-vous sur le site : www.orgueil.fr



Bibliothèque

Yves Durand



BIBLIOTHÈQUE

393, Grand Rue - Orgueil

Horaires :

les mercredis hors vacances scolaires de 14h00 à 16h00.

Responsable :

Madame Marie-Elisabeth Guy suppléée de
Madame Michèle Esculié.

Au centre du village, la bibliothèque est ouverte à tous : enfants et adultes, et ce, gratuitement.

C'est votre bibliothèque depuis 12 ans déjà...

Lieu modeste mais toujours lieu privilégié de culture (romans, documentaires, policiers, BD, livres de jeunesse et enfant) et de rencontre où le meilleur accueil vous est réservé.

Le festival « **Alors raconte...** » organisé par les amis de la Médiathèque du Tarn et Garonne, nous a choisis comme étape pour recevoir un conteur.

Nous accueillerons donc à la salle des fêtes le mercredi 26 février 2014 à 20H30 Yves DURAND avec un musicien.

Venez nombreux écouter et voir gratuitement ce duo jubilatoire inspiré de la tradition occitane.

Le spectacle sera suivi d'un pot de l'amitié offert par la Communauté de Commune du Terroir de Grissoles-Villebrumier.

Installation d'un défibrillateur cardiaque.

Un défibrillateur automatique a été installé sur le mur de l'ancienne Mairie côté place.

Il est très simple à utiliser, car comme son nom l'indique, tout est automatisé. Cet appareil est conçu pour être utilisé par un public non formé. Même si vous ne connaissez rien aux techniques de réanimation et à la défibrillation vous êtes capable d'utiliser un DEA car l'appareil vous explique ce qu'il faut faire étape par étape.

Attention le défibrillateur permet d'attendre les secours et non pas de traiter la cause. L'appel des secours reste une priorité.

- Appeler le 15, le 18 ou le 112



Location de la benne à déchets verts aux administrés.

Pour l'évacuation des déchets verts uniquement, la municipalité loue une benne le week-end : du vendredi avant 17h00 au lundi 14h00

La réservation de la benne s'effectue auprès du secrétariat de la Mairie (fiche de réservation) au moins 15 jours avant la date souhaitée.

Cette réservation sera honorée en fonction de la disponibilité de la benne, après avoir pris connaissance du règlement, rempli la fiche de réservation et réglé le montant de la location 30€ (chèque à l'ordre du Trésor Public), et le montant de la caution 150€ (chèque à l'ordre du Trésor Public).

Vous pouvez télécharger la fiche de réservation et le règlement. www.orgueil.fr



POUR INFO

Travaux sur le Pont de Reyniès : Élargissement du pont

Le Conseil Général a programmé ces travaux dernier trimestre 2014, le tablier sera porté de 5.90 m à 8.80 m de large.



Giratoire à l'intersection du RD94 - RD930 « croisement dit de Reyniès »

Le Conseil Général a inscrit dans sa programmation du budget 2014, les travaux de réalisation de ce giratoire fin 2014 - début 2015.



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2014

Ce qui va changer

Commune de 1000 à 3499 habitants

Les élections municipales se dérouleront **les dimanches 23 et 30 mars 2014** à la salle des fêtes. Le mode de scrutin change dans votre commune. Les conseillers municipaux (19) ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée. Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul.

Vous élirez également un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer. Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Nouveau :

- **Présentation d'une pièce d'identité pour voter**
- Impossibilité de voter pour une personne non candidate
- Interdiction du panachage - changement de mode de scrutin
- La parité (la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe)
- Election des conseillers communautaires

Population INSEE au
1^{er} Janvier 2014
1544 Habitants.

Qui peut voter lors des élections municipales ?

Les élections municipales et communautaires ont lieu au suffrage universel direct.

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes Français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Peut-on voter par procuration ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants ou plus, cette personne votera à votre place par un même vote aux élections municipales et communautaires.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Pour plus d'informations :

www.interieur.gouv.fr
Rubrique Elections

**ÉLECTIONS
EUROPÉENNES
LE 25 MAI 2014**

LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ EST VALIDE 15 ANS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2014 l'état simplifie vos démarches.



A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures,
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique Conseils aux voyageurs du ministère des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

PRÉ-PLAINTÉ EN LIGNE

Porter plainte sur Internet, c'est désormais possible avec la généralisation de la pré-plainte en ligne.

La pré-plainte en ligne est un dispositif destiné à améliorer l'accueil des victimes d'infractions. Il permet un signalement immédiat des faits commis, tout en réduisant, par la prise de rendez-vous, le délai d'attente lors du dépôt de plainte dans les locaux de la police ou de la gendarmerie. Pour des raisons d'efficacité et des impératifs d'enquête, ce dispositif est réservé aux atteintes contre les biens dont la victime ne connaît pas le ou les auteurs de faits.

Ce service vous permet d'effectuer une déclaration pour des faits d'atteinte aux biens (vols, dégradations, escroqueries...) dont vous êtes victime et pour lesquels vous ne connaissez pas l'identité de l'auteur. Cette démarche vise essentiellement à vous faire gagner du temps lors de votre présentation à l'unité ou service choisi. Pour qu'elle soit enregistrée comme une plainte, vous devrez signer cette déclaration dans une unité de gendarmerie ou un service de police que vous allez choisir.

Les situations d'urgence qui nécessitent une intervention immédiate des services de la police ou de gendarmerie ne doivent pas passer par la pré-plainte en ligne. Sont égale-

ment exclues de ce dispositif les plaintes contre personnes connues ou dénommées, car elles peuvent justifier un traitement immédiat et une interpellation rapide de l'auteur. Dans des situations d'urgence, présentez-vous directement dans une unité de gendarmerie ou un service de police ou appelez immédiatement les services de police ou de gendarmerie par téléphone le 17 ou le 112. Dans ce cas, il convient de préserver les traces et indices qui pourront être exploitées par les enquêteurs. www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

DÉTECTEURS DE FUMÉE obligatoires dans les logements : quelle installation avant le 9 mars 2015 ?

Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Un arrêté publié au Journal officiel du jeudi 14 mars 2013 précise les exigences auxquelles doivent répondre les détecteurs de fumée normalisés installés dans chaque logement, les conditions de leur installation, de leur entretien et de leur fonctionnement. Tout lieu d'habitation devra en effet être équipé d'un détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF) **au plus tard le 8 mars 2015.**

Information complémentaire sur le site www.service-public.fr

TRANSPORTS SCOLAIRES DÉPARTEMENTAUX ET TRAFIC ROUTIER état des routes

Le Conseil Général du Tarn et Garonne a mis en place un système d'alerte permettant à chacun de s'informer, en temps réel, sur l'état du réseau routier départemental et sur les transports scolaires : le numéro vert dédié est le **0800 390 677**. Les renseignements sont disponibles sur le site Conseil Général. www.cg82.fr

LA POSTE

La Poste met à la disposition de ses clients deux nouveaux services gratuits : 2^{ème} passage du facteur pour les lettres recommandées et la création d'une procuration en ligne.

www.laposte.fr

BENEFICIEZ GRATUITEMENT D'UNE SECONDE PRESENTATION

APPELEZ LE 36.31* | **JUSQU'À 19h en semaine 12h le samedi**

Votre facteur vous remettra votre lettre recommandée le lendemain à votre domicile.

* IMPÉRATIVEMENT LE JOUR DE DÉPÔT DE CET AVIS DE PASSAGE DANS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES (sauf colla), NUMÉRO NON SURTAXÉ.

LA POSTE - S.A. AU CAPITAL DE 3 800 000 000 EUROS - RCS PARIS 356 000 000
SIÈGE SOCIAL : 44 BOULEVARD DE VALGIRARD - 75757 PARIS CEDEX 15

ENFANCE, JEUNESSE

ECOLE PRIMAIRE D'ORGUEIL : ECOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE.

Année scolaire 2013 - 2014

• Répartitions pédagogiques

CM2 : Laurence BRULE - 27 CM2
 CM1 : Clotilde LOUBERE - 25 CM1
 CE1/CE2 : Patricia MARGUINAUD - 15 CE2 et 7 CE1
 CE1 : Marie José ARNOULT - 23 CE1
 CP : Clotilde MOUSSU - 26 CP
 MS/GS : Isabelle LAGUILLE - 14 MS et 15 GS
 PS/MS : Virginie MONTASTIER - 6 MS et 25 PS
 Au total : 183 élèves



• Changements survenus à la rentrée scolaire 2013/2014:

• De nouveaux rythmes ont amené la mise en place de nouveaux horaires de classe :

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
	Place de la Mairie	Ecole NGS*	Place de la Mairie	Ecole NGS	Place de la Mairie	Ecole NGS	Place de la Mairie	Ecole NGS	Place de la Mairie	Ecole NGS
Matin entrée	9h00	9h00	9h00	9h00	8h30	8h30	9h00	9h00	9h00	9h00
sortie	12h00	12h00	12h00	12h00	11h30	11h30	12h00	12h00	12h00	12h00
Entrée	14h00	13h45	14h00	13h45			14h00	13h45	14h00	13h45
Après-midi			+ APC 16H/ 16H30	+APC 15H45/ 16H15					+APC 16H/ 16H30	+APC 15H45/ 16H15
sortie	16h30	16h15	16h30	16h15			16h30	16h15	16h30	16h15

*NGS : Nouveau Groupe Scolaire

• Mise en place de l'APC : Activités Pédagogiques Complémentaires

Les horaires de l'APC sont les mardis et vendredis de 15h45/16h15 école au NGS et 16h/16h30 école Place de la Mairie, par groupes réduits d'élèves.

Les thèmes des activités proposées sont :

- au cycle I jeux de société, découvertes et pratiques de règles de jeux nombreux et variés, le plus souvent en relation avec les albums de la littérature jeunesse.
- au Cycle II, à chaque période, étude d'un ou plusieurs articles de la convention internationale des droits de l'enfant avec un travail de recherche documentaire sur des enfants vivant aux quatre coins du globe.
- au Cycle III, sur chaque période, étude d'un continent dans chaque classe : pays, art, musique, caractéristiques culturelles et géographiques, ...

Les nouveaux rythmes scolaires ont entraîné la disparition de l'APE telle qu'elle était proposée depuis 2008.

• **Charte de la Laïcité** : Sur le journal officiel, la LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013, dite Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République précise : « La devise de la République, le drapeau tricolore et le drapeau européen sont apposés sur la façade des écoles et des établissements d'enseignement du second degré publics et privés sous contrat. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 est affichée de manière visible dans les locaux des mêmes écoles et établissements. »

Au cours d'une petite cérémonie au cours de laquelle les 15 articles de la charte seront lus par des élèves de cycle 3, un affichage officiel de la charte et une pose des drapeaux seront organisés le vendredi 28 février 2014 avec le comité de parents, des représentants de la mairie et des élèves pendant le temps scolaire afin que le plus grand nombre d'entre eux soit présent. Les parents seront également invités.

• Nombreux projets à l'ordre du jour

• Mise en place des activités éducatives en relation avec le projet d'école:

Cycle I : sortie à Montauban le jeudi 3 octobre pour participer aux ateliers « Les touche-à tout » et « les petits explorateurs » et pour découvrir aussi les matériaux de construction, des bâtis de la ville,

- participation à la semaine du goût du 11 au 17 octobre,
- visite à l'Ancien Collège le lundi 18 novembre pour participer à l'atelier « Les petits sculpteurs » organisé par le centre du Patrimoine de la ville de Montauban
- le 6 février concours d'affiche organisé par les Francas autour du thème des droits de l'Enfant

ENFANCE, JEUNESSE

Cycles II et III : participation au concours d'affiche sur les « Droits de l'enfant », séance au cinéma de Fronton les 6 et 7 novembre pour voir le film « Sur les chemins de l'école », accueil au forum sur les Droits de l'Enfant autour de 4 ateliers, participation au Festival « Lettres d'Automne » sur le thème de l'engagement rencontres avec l'auteur M, Piquemal et Pef, débat avec des représentants de l'Unicef qui ont présenté aux élèves l'organisation, la convention des droits des enfants, expliqué leur combat contre le travail des enfants dans certains pays. Ils ont également travaillé sur la distinction entre garçons et filles.

- en relation avec le service éducatif environnement du CPIE Midi-Quercy en Tarn-et-Garonne, participation à des ateliers pédagogiques sur le thème « Milieux naturels, paysages et biodiversité », travail sur les amphibiens,
- activité « la ville et l'eau » avec le service du Patrimoine de la ville de Montauban,
- découverte du Musée Ingres pour le cycle 2 en collaboration avec le service éducatif.

• Diverses animations

- semaine du livre du 7 au 11 octobre 2013,
- loto le dimanche 24 novembre,
- vente de chocolats de Noël, vente de sapins en partenariat avec « Le Temps des Fleurs », vente de galettes des rois et de chocolats de Pâques,
- passage du Père Noël, séance vidéo et goûter offert par la municipalité,
- repas avec, au menu un repas antillais suivi d'un bal masqué organisé par certains membres du Comité de Parents le samedi 15 février à la salle des fêtes,
- carnaval le 28 mars à l'école, tout le monde est convié !!!
- participation au Salon du Livre Jeunesse organisé par l'association REEL avec la venue de Marjorie Béal au cycle 1,
- fête de fin d'année le vendredi 27 juin à partir de 17h30 ; au programme : kermesse à partir de 17h30, tirage de la tombola suivi du « pot de l'amitié », repas sur réservation à l'école et spectacle présenté par tous les enfants avant et après le repas.

Les droits de l'enfant.



Noël



Carnaval 15 mars 2013



Bal masqué le 15 février 2014

• Séjours éducatifs :

- Des séjours « découvertes » sont prévus les 23, 24, 25 avril pour 90 enfants environ qui se rendront à Mimizan et logeront au centre d'hébergement « Jean Baylet ».

Le programme prévoit des activités culturelles et sportives : découverte de l'écomusée de Marquèze, ateliers « Les 5 SENS », étude du milieu de l'ESTRAN, rencontre avec l'ONF, construction d'un cerf-volant avec mise en pratique du son envol, jeu de piste, jeux de plage et beach-golf, soirée landaise avec un repas avec spécialités locales et un spectacle de danseurs sur échasses, circuits à vélo et initiation au surf ; cette activité ne pourra être programmée qu'à la condition que les élèves de CE2 et CM2 soient capables de passer différentes épreuves techniques de natation et de plongée.

- La classe de CM1 se rendra les 23, 24, 25 juin, un séjour au centre de vacances le Saint Bernard à Ascou-Pailhères sur le thème « Les Indiens ».

Les consignes de vie au centre seront données en anglais. Les activités prévues sont : construction d'une hutte de sudation et d'un camp (pour une veillée contée autour du feu), construction d'arcs et de flèches, réalisation de tenues indiennes et apprentissage de la gestuelle indienne pour une utilisation en situation dans un jeu de piste

ENFANCE, JEUNESSE

• Quant aux MS et GS, leur séjour découverte se déroulera au centre de loisirs d'Auvillar les 26 et 27 mai 2014 pour une seule nuit afin de participer à des ateliers ludiques autour des jeux de société adaptés « Grandeur Nature » à partir d'albums de Nicolas Gouny. Pour clôturer le séjour, le 28 mai à Labastide Saint Pierre, seront organisées des activités complémentaires à la ludothèque et à la médiathèque.

• **Quelques informations :**

• Le comité de parents pour l'année scolaire se compose comme suit :
Titulaires : Mmes DREZEN, MEDINA, AÏLA, BOURSIER et DELHOMME, Mrs AUTHESSERRE et SANCHEZ
Suppléants : Mmes MEDINA, PERRIER, ROULLAND-BOHLY, JOUANY-VANZETTO, ISSANCHOU et MERCADAL et Mr BAPTISTE
7 parents du Comité possèdent la carte d'adhésion de la Fédération de parents d'élèves FCPE.

• **Pour toute inscription pour la rentrée scolaire 2014/2015, il faut vous munir :**

- du carnet de santé ou des photocopies des feuilles de vaccination,
- du carnet de famille,
- du certificat de radiation délivré par l'école où était précédemment inscrit l'élève.
- et enfin, pour une première inscription d'un enfant d'une nouvelle famille à l'école de la commune, du certificat de résidence délivré par la mairie.

Les inscriptions auront lieu de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 les lundis suivants :

- **lundi 31 mars et lundi 7 avril 2014 pour les enfants nés avant le 31 décembre 2011***
- **lundi 12 mai 2014 pour les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 août 2012.***

• En ce qui concerne les enfants nés en 2012, ils seront inscrits sur une liste supplémentaire ; l'admission ne sera définitive qu'au vu des places disponibles dans la classe des Petites Sections. De plus amples informations vous seront données lors de la préinscription.

- L'équipe enseignante rappelle qu'un élève en Maternelle ne peut être admis que, s'il est propre à la rentrée scolaire, sous peine d'exclusion.
- Pour toute inscription à une autre date, il serait souhaitable d'appeler la directrice le lundi de préférence (jour de permanence) au 05 63 30 56 92 afin de fixer un autre rendez-vous.

CM1 Lettres d'automne



CM1. Rencontre M. Piquemal



Remise diplôme vélo



CE1 - Tir à l'arc



CE1 - CE2 aux archives



Unicef CE1 - CE2



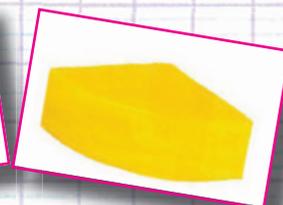
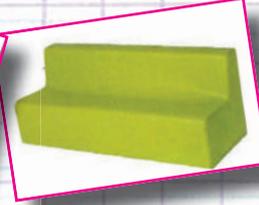
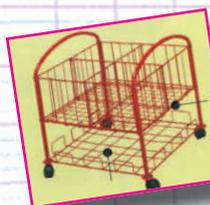
ENFANCE, JEUNESSE

Noël



Il s'agit de la sortie des MS et GS à l'Ancien collège pour participer à l'atelier «Les touche-à-tout» le 3 octobre et de l'animation autour des jeux coopératifs menée en collaboration avec l'occe le 30 janvier.

Dernière minute : un coin calme avec banquettes, poufs, galettes, casier lecture a été aménagé dans la salle garderie au NGS



LES ASSISTANTES MATERNELLES

Agréées d'Orgueil
(mise à jour le 08/01/2014)

• **BOULAY Murielle**
716 route de Lavaur
05.63.24.25.52

• **COUDERC Elodie**
109, route du Vigné
06.48.09.21.91

• **DELPORTE Brigitte**
1687, route de Montauban
06.73.19.84.74

• **FONTANET Karine**
67 impasse La Forge
06.30.05.16.47

• **GARCIA M. Christine**
347, chemin des communaux
06.66.75.41.36

• **KIEFFER Christine**
113 Le Clos des Chênes
05.63.30.50.69

• **LABIT Christine**
821 chemin Clos de Jeannou
06.30.97.91.57

• **LALBIN Peggy**
168 Parc La Nauzette
06.89.20.41.71

• **MENAC Emilie**
339 Parc La Nauzette
06.87.73.39.96

• **MIR Nathalie**
509 Grand Rue
05.63.30.39.43

• **PINAUD Viviane**
178 Chemin de Ronde
05.63.64.05.14

• **POUJOL Isabelle**
1037 Route du Vigné
05.63.64.06.52

• **VILLA Andrélyne**
1238 route de la Thomaze
05.63.30.03.40

VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATIONS

A.C.C.A

Association Communale
de Chasse Agréée
Président : Mr Guy DROUET
05.63.64.06.34

Amicale des Joyeux Retraités

Rando Loisirs
Président : Mr Jean Pierre BARRES
05.63.64.00.33 - 05.63.30.54.62

Comité d'Animation 82 D'Orgueil

Président : M. Jérôme LAUZERAL
06.50.13.99.80

LA RUCHE

La.ruche.orgueil@gmail.com

METEORITE Groupe théâtral

Président : Mr Daniel BALANDIER
assolameteorite@orange.fr

O.F.C.

Orgueil Football Club
Président : Mr René BOUZIGUES
05.63.30.50.41

O.H.Y

Orgueil Hatha Yoga
Présidente : Mme Nathalie AUTERE
05.63.30.14.89
yogaitinerairebis@free.fr

Pétanque Orgueilloise

Président : Mr Joseph TOMAS
06.81.51.89.60

R.O.C

Rythmique Orgueil Club
06.63.70.31.22
Sophie310386@yahoo.fr

T.C.O

Tennis
Président : Mr Jean Noël HAUET
05.63.30.19.39
tennisclub.bastidien@fft.fr

AS LES 2 PONTS

Football club les 2 ponts
Président : Mr Thierry VIGNEAU
06.24.21.94.72
asles2ponts.footeo.com

A.I.P.A.D.A.V

Association Intercommunale Pour
l'Aide au Développement et l'Anima-
tion des Vallées du Tarn et du Tescou
Président : Mr Etienne ASTOUL
05.63.68.04.06
aipadav@wanadoo.fr

FCPE – section locale d'Orgueil

Association des parents d'élèves

Contact :
section.fcpe.orgueil@gmail.com

La parole à nos associations. Les textes sont publiés sous leur responsabilité.

A.C.C.A

Association Communale de Chasse Agréée

Bureau :

DROUET Guy	NEGRE José.
AMAT Roland	NEGRE Yoann.
CONSTANT Eric	VIVES Gilles.
GRAUX Michel	TORRES Didier.
SOLIGON Yannick	

soyons vigilants, car aux dernières estimations il reste encore beaucoup de chevreuils sur notre commune.

Enfin cette année les élections doivent avoir lieu, nous souhaitons bon vent à la future municipalité.

Garde Chasse : VIATGE Patrick.
36 adhérents cette saison

L'ACCA est tenue de prendre des dispositions pour réaliser le « plan de chasse » grand gibier.

Ici à ORGUEIL, seul le chevreuil (et non la biche femelle du cerf) est soumis à cette règle. Cette saison, sept bracelets nous étaient attribués et en deux battues organisées avec l'ensemble des chasseurs, le prélèvement a été effectué.

Malheureusement encore cette année les collisions sur les routes de la commune, ont fait bien plus de victimes sur ces animaux qui ne connaissent pas le code. , l'animal sauvage est dit « res nullius » n'appartenant donc à personne aucune indemnisation n'étant prévue pour les dégâts aux véhicules. Levons le pied aux points stratégiques des traversées et



AMICALE ORGUEILLOISE JOYEUX RETRAITÉS



Bureau 2014

Présidents d'honneur : MEESEMAN Michel
VERDIER Denis

Président : BARRÈS Jean-Pierre

Vice-Président : ESCULIÉ Michèle

Secrétaire : OLLAGNIER Gisèle

Secrétaire adjointe : MANDEVILLE Etienne

Trésorier : DETRAIT Nicole

Trésorier adjoint : PETIT Christian

Membres : BESSOU Huguette, FIORETTI Marcelle et Robert, MIRANDA André et Marie-Jeanne, NEGRIÉ Georges, PETIT Jacqueline, TREGANT Ginette et Fernand, VERDIER Renée.

Le loto du club a rempli la salle, les 2 repas ont rassemblé 190 adhérents. 80 personnes ont participé aux voyages d'une journée car complet pour la sortie côte d'Azur. Salle comble pour le thé dansant.

Tous les lundis 13h30 entre 15 et 25 randonneurs. Belote : 1014 équipes ont bataillé dans l'année pour gagner les lots de valeur mis en récompense aux plus chanceux. Brillante saison pour les pétanqueurs du club.

Les petits lotos ont connu un succès imprévu la salle devenant très exiguë. Une année 2013 assez exceptionnelle. Espérons que 2014 soit du même cru.

Le Président et tous ses membres vous souhaitent une très bonne et heureuse année et espèrent voir venir adhérer au club de nombreux Orgueillois, ils sont les bienvenus.



Calendrier des activités programmées en 2014

- Dimanche 2 février Loto annuel à 14h30
- Samedi 1er mars Repas de printemps
- Jeudi 20 mars Thé dansant sur inscription
- Samedi 26 avril Sortie à déterminer
- Jeudi 22 mai Thé dansant sur inscription
- Jeudi 12 juin Fête du secteur à Bressols repas bal Loto
- Mardi 17 juin Sortie en Ariège
- du 27 au 3 octobre Voyage en Haute Savoie Genève
- Samedi 20 décembre Repas de fin d'année
- Tous les 1er Mardis du mois Belote
- Juillet et Août tous les Mardis Belote
- Tous les jeudis Petit loto
- Lundi à 13H30 Randonnée
- Le vendredi à 9H00 Marche aux environs d'Orgueil



sortie côte d'Azur, sur le parvis Cathédrale MONACO.



PETANQUE ORGUEILLOISE

Le bureau :

Président d'honneur :

Michel MEESEMAM

Président : TOMAS Joseph

Vices Présidents :

CARRIE Nicolas et MASSON Jacqueline

Trésorière : BOULNOIS Valérie

Trésorière adjointe : TOMAS Martine

Secrétaire : RICHARD Christian

Secrétaire adjointe : BIAU Laurence

Membres :

GONZALEZ Emile, FIORETTI Robert,

RIVERA Louis et Antonella, BOULNOIS

Laurent et Pauline.

Saison 2013/2014

Les membres de la Pétanque Orgueilloise se sont réunis le Samedi 9 Novembre 2013 pour son Assemblée Générale Annuelle afin de renouveler son conseil d'administration et d'élire son bureau.

En 2013 les concours de pétanque sociétaire ont été régulièrement organisés tout au long de la saison. Ces concours ouverts à tous les membres ont donné lieu à de très belles parties. Nous avons également organisé le Challenge de l'Amitié qui a réuni plus de 130 joueurs en 43 triplettes venant de 8 communes avoisinantes.

Nous avons repris l'organisation de nos concours de belote les 1er et 3ème Vendredis du mois. Ils se déroulent dans notre nouveau local.

Le club a également participé activement à la réussite du Téléthon 2013 avec l'organisation d'une bourse aux jouets et vide grenier, suivie d'un goûter et d'un lâcher de ballons avec la participation des enfants et de leurs enseignantes.

La principale réalisation des membres du club a été, après la signature d'une convention avec la mairie, la création d'un local et d'un terrain de boules. Ces travaux se sont déroulés à l'ancien presbytère 143 Route de Planques. Commencés en Avril, et terminés en Octobre par une magnifique inauguration. Cet énorme chantier a coûté beaucoup de fatigue et de sueurs à tous les participants. Tout a été financé par la pétanque Orgueilloise et la main d'œuvre assurée par les membres du club et les amis bénévoles joueurs et non joueurs.

Ce terrain de pétanque situé sur un terrain communal est entretenu par les membres du club. Il est accessible à toute personne possédant la carte d'adhérent au club dont le montant a été fixé lors de la dernière assemblée générale à 7 €. Ceci est impératif pour des raisons d'assurance. Ce terrain comme tout terrain de sport doit être préservé et ne doit pas subir les mêmes dégradations qu'a subi le précédent devant la salle des fêtes.

Pour plus de renseignements vous pouvez vous adresser au 0681518960 ou 0689640309.

Saison 2014 :

Le Dimanche 19 Janvier à 14h30 la Pétanque Orgueilloise organisait son traditionnel Loto. De nombreux participants remplissaient la salle des fêtes. D'importants lots aux Q, DQ, et CP ainsi que des bons d'achats de 30 à 500€ et un lot spécial surprise (la sacoche du pétanqueur) d'une valeur de 380€. Nombreux gagnants sont repartis enthousiasmés. Bonne ambiance, et, bonne organisation. Merci à tous les bénévoles.

Le DIMANCHE 11 MAI la Pétanque Orgueilloise organise un grand déballage VIDE GRENIER / VIDE JARDIN / FOIRE AUX PLANTES parking de la salle des fêtes d'Orgueil.

JUIN : Le CLUB est inscrit au calendrier Fédéral pour l'Organisation d'une épreuve du championnat des Clubs Séniors. Le comité Départemental a fixé la date du 22 Juin 2014. Une équipe de 10 licenciés est engagée dans cette compétition, qui se déroulera au 143 rte de Planques, de 8h à 20h.



Inauguration du terrain de pétanque



VIE ASSOCIATIVE

ORGUEIL HATHA YOGA

Composition du bureau :

Nathalie AUTERE : présidente.
Marie Paule BELDA : trésorière.
Liliane PEAN : secrétaire

Tout le monde peut pratiquer le Yoga, quel que soit son âge et sa condition physique...

Cette discipline, sous une forme aménagée, est aussi vivement conseillée aux adolescents ainsi qu'aux enfants...

Séances hebdomadaires : salle des fêtes d'Orgueil

Les lundis de 17h00 à 18h30 et 18h45 à 20h15

Ateliers : Compris dans le forfait annuel pour les adhérents, ces ateliers sont aussi ouverts à toute personne intéressée par cette approche ponctuelle.

L'association remercie chaleureusement la
Municipalité pour le prêt de la salle



Hatha Yoga Traditionnel
30
Cours hebdomadaires et stages,
Un cours à l'essai Pour tous

Orgueil Lundis 17h/18h30 - 18h45/20h15
salle des fêtes



Yoga tout niveau et débutant,
adulte/ado

Tél. : 05 63 33 14 10
Tél. : 05 63 30 14 89
Mail : yogaitinerairebis@free.fr

WE WILL... WE WILL... ROC YOU Rythmique Orgueil Club

Réveillez la sportive qui est en vous en venant tous les lundis soirs pendant 1 heure à 20h30 à la Salle des fêtes d'Orgueil

Osez le challenge : unir sport et convivialité pratiquez une activité sportive dans une ambiance des plus chaleureuses.

Changez vos habitudes, découvrez de nouvelles disciplines (renforcement musculaire, step stretching ou encore randonnée aux beaux jours) pour retrouver la forme.

Le bureau et les adhérents remercient la municipalité pour le prêt gracieux de la salle, sans quoi ROC ne pourrait assurer ses activités.

Cotisation annuelle : 55 €

contact Virginie : 06 63 70 31 22



TENNIS CLUB ORGUEILLOIS



**7 ans déjà...
...l'entente orgueil - labastide
(- et d'autres depuis) :**

Le rapprochement de nos clubs depuis le 04 juin 2007 permet la mise en commun de moyens (infrastructures, éducateurs,...) pour le bien de tous et en particulier de nos jeunes.

Le Tennis Club d'Orgueil (TCO) a été un des tous premiers clubs à se rapprocher du club de Labastide St Pierre (TCB). Depuis, les clubs de Bressols, Campsas et Villebrumier ont signé des accords de partenariat avec Labastide.

Pour pratiquer le Tennis sur les installations de Labastide et d'Orgueil une carte commune et un seul système de fermeture permettent l'accès aux courts des deux clubs.

Une équipe dynamique est donc prête à vous accueillir pour du tennis initiation, loisir & compétition. Un professeur diplômé d'état et des éducateurs compétents dispensent un enseignement de qualité aux jeunes et aux adultes.

Les cartes de membres et licences ainsi que le badge pour l'accès aux courts (de Labastide et d'Orgueil) sont à retirer au bureau du Tennis Club Bastidien (TCB).

Tarifs : consulter le site internet :

<http://www.club.fft.fr/tennisclubbastidien>

Contacts : TENNIS CLUB BASTIDIEN (TCB) :

Michel BAUDOT, Georges PEREZ

Co-présidents : 05 63 64 07 97 - 05 63 30 50 30

Patrick GRILLOT

Vice-président, école de tennis : 05 63 23 08 07

Sébastien LAPENA

Brevet D'Etat, Ecole de Tennis : 06 62 64 90 91

Patrick CAIE

Trésorier du TCB et correspondant : 05 63 30 54 61

Marc PUJOL - Membre : 05 63 30 15 31

Bureau TENNIS CLUB d'ORGUEIL (TCO) :

Jean-Noël HAUET (Président du TCO) : 05 63 30 19 39

Thierry AGUILAR (Secrétaire du TCO) : 05 63 30 19 34

Hervé UGUEN (Trésorier du TCO) : 05 63 30 58 70

VIE ASSOCIATIVE

« LA RUCHE D'ORGUEIL »

Voilà désormais un an et demi que « LA RUCHE D'ORGUEIL » a vu le jour.

Son conseil d'administration a été renouvelé en septembre dernier, il est actuellement constitué de 8 membres : Isabelle Gissot, Brigitte et Bernard Delporte, Louis Vrech, François Boursier, Eric Robert, Cyrille Courleux et Eric Conte.

Le but de l'association reste inchangé à savoir favoriser la rencontre et l'échange. Elle fonctionne avec des commissions constituées d'adhérents autour de thème ou d'événement, ce qui permet à chacun de s'impliquer selon ses envies, ses disponibilités.

Aujourd'hui, la Ruche c'est 93 adhérents, et pour la plupart des adhésions en famille.

Un certain nombre de commissions existent depuis plus ou moins longtemps : Commissions « fête de la citrouille », « balade, sentier, multi sports », « troc aux plantes », « course de radeau » et « pâte Fimo ».

La Ruche c'est la représentation du village d'Orgueil lors de la fête de l'Aipadav en septembre à Reyniès ; C'est une fête de la citrouille avec ateliers pour enfants, spectacles, concerts ; C'est tous les dimanches un rendez vous pour marcher, courir ou l'organisation d'une marche pour le téléthon ; Mais c'est aussi un rendez-vous régulier pour petits et grands au local de la Ruche pour découvrir tous les secrets de la pâte Fimo.

L'année 2014 annonce déjà le retour du troc aux plantes, une participation au marathon de Montauban en équipe relais, une course de radeaux en septembre, des ateliers de création de bijoux et autres en pâte Fimo et une fête de la citrouille en octobre.

N'hésitez pas à nous rejoindre lors de nos prochains événements ou le dimanche matin à 10h00.

Prochain événement

Troc aux plantes le 13 avril (lieu à définir)

Venez échanger graines, boutures, plants, arbustes, outils de jardin, livres sur le jardinage... lors d'une après-midi conviviale.

Renseignement par mail la.ruche.orgueil@gmail.com, et bientôt un site internet à votre disposition.



A.I.P.A.D.A.V.

Association Intercommunale Pour l'Aide au Développement et l'Animation des Vallées du Tarn et du Tescou.

DIMANCHE 1er septembre 2013 s'est déroulée à Reyniès, à l'esplanade, la deuxième édition de la course de radeaux organisée par l'AIPADAV.

Innovée lors de la Fête du Terroir en 2012 et ayant suscité de l'engouement, l'AIPADAV a décidé de réitérer cette expérience en conviant les diverses associations des communes adhérentes à se réunir afin d'envisager la construction d'un radeau pour représenter leur commune respective.

Lors de la première réunion, 3 associations représentant REYNIÈS, VARENNES et ORGUEIL ont répondu présentes et à raison d'une réunion mensuelle. Tranquillement le projet a pris forme.

La date de la manifestation a été fixée le premier dimanche de septembre.

L'association FC les 2 PONTS a pris en charge l'intégralité de l'intendance à savoir, la buvette et le repas du soir avec une bonne paëlla où une centaine de convives se sont retrouvés.

Le beau temps était au rendez-vous et beaucoup de spectateurs sont venus encourager les participants à la course. Équipes féminines, masculines et mixtes se sont affrontées sur les eaux paisibles du Tarn et c'est Varennes qui a largement remporté la victoire avec son radeau "hyper léger" sans aucun mécanisme, ce qui a contribué certainement au fait que les autres équipages ont eu beaucoup de mal à les rattraper vu le poids ou le mécanisme défectueux de leurs radeaux. Une bonne tactique qui les a propulsés en haut du podium. Mais il faut toutefois remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin se sont investies une bonne partie de l'année sur leur temps libre pour représenter leur commune et les encourager pour que plusieurs radeaux puissent se joindre aux 4 premiers l'année prochaine.

Bravo à tous et un grand merci ! N'oublions pas également de souligner la diversité et l'originalité des costumes qui ont apporté une note humoristique à cette "compétition" souhaitée conviviale.



VIE ASSOCIATIVE

FOOTBALL CLUB LES 2 PONTS

Club de football intercommunal
de Nohic – Orgueil – Reyniès – Villebrumier



Après le tournoi de jeunes organisé le dimanche 16 juin 2013 sur les installations sportives d'Orgueil, la saison 2013-2014 a démarré très fort cette année, avec l'organisation du repas de l'AIPADAV pour la course de radeaux le 01/09 à Reyniès, l'organisation du Tournoi Féminin Séniors de foot à 8 le dimanche 08/09 à Nohic, la réception de la journée d'accueil départementale des U6-U7 à Villebrumier le samedi 05/10 avec la participation d'une centaine

d'enfants venus de tout le département, la remise du Label Ecole de Football également le 05/10 à Villebrumier. Une dynamique toujours forte grâce aux 27 éducateurs(trices) et dirigeants(tes) du club, pour encadrer les 110 licenciés jeunes (dont 5 féminines) et 70 licenciés séniors (dont 12 féminines). Des effectifs constants par rapport à la saison précédente, pour une saison de consolidation tant pour l'école de foot que pour nos équipes séniors et vétérans. L'ensemble des membres du bureau du FC les 2 Ponts vous souhaite à tous une excellente année 2014.

Le FC Les 2 Ponts présent à la Tournée SO TFC :



Les U8-U9 du FC Les 2 Ponts encadrés par Jonathan Zébina du TFC

Dans le cadre de sa politique, d'aller à la rencontres des clubs amateurs de la Région Midi-Pyrénées, le Toulouse Football Club, a fait escale à Moissac, le mercredi 05 novembre dernier. Pour sa campagne 2013-2014, cette tournée baptisée : « Tournée SO TFC », proposait une formule différente des années précédentes. En effet une partie du groupe professionnel du TFC s'est déplacée avec une équipe U8-U9 issue du TFC, et a invité 11 équipes U8-U9 du département de Tarn & Garonne à venir participer à une après-midi ludique et sportive. Une équipe U8-U9 du FC Les 2 Ponts a eu le privilège d'être invitée à participer à cette manifestation et d'être encadrée par Jonathan Zébina, joueur professionnel du TFC Au

programme de cette après-midi, pour notre équipe U8-U9, 2 matchs de 2 x 10 mn, coachés par Jonathan Zébina (ancien joueur de l'équipe de France et de la Juventus de Turin), un atelier technique, toujours animé par Jonathan Zébina, et pour finir une séance de photos et dédicaces avec l'ensemble des joueurs professionnels du TFC présents sur le site de Moissac. Une bien belle initiative de la part des dirigeants du Toulouse Football club, à laquelle s'est prêtée, avec beaucoup de gentillesse et d'attention, les joueurs professionnels du TFC. Le FC les 2 Ponts tient à les remercier pour cette après-midi magique qu'ils ont proposée aux jeunes joueurs de notre club.



Les joueurs U8-U9 du FC Les 2 Ponts présents à la tournée SO TF

Le FC Les 2 Ponts récompensé par le Label Ecole de Football :

Le samedi 05 octobre, les éducateurs et dirigeants du F.C. Les 2 Ponts ont reçu, des mains de Jean-Claude Mouliérac, membre du comité directeur du District de Football de Tarn & Garonne, le Label Ecole de Football FFF. Il a été attribuée au club pour l'amélioration du fonctionnement de son école de foot selon les critères suivants : ses qualités d'accueil, d'encadrement, d'éducation et d'enseignement de la pratique du football, pour sa participation à la fidélisation de ses effectifs, la valorisation de ses éducateurs et de ses dirigeants, la promotion de l'esprit sportif, du fair-play et le respect des lois du jeu.



VIE ASSOCIATIVE

ORGUEIL FOOTBALL CLUB

Le président du F.C. Les 2 Ponts, a tenu a remercier l'ensemble des éducateurs et dirigeants du club, qui ont oeuvrés tout au long de la saison dernière, mais aussi au cours des saisons précédentes, et qui ont permis au club d'obtenir ce résultat. Ce label récompense un travail collectif de longue haleine de la part de tout un club. Il positionne le club, parmi les écoles de football les plus qualitatives au sein de notre département. Il labellise le club sur la période 2013-2016. Il représente également un formidable encouragement pour les éducateurs et dirigeants du club à poursuivre leurs efforts en direction de nos jeunes licenciés.



Les éducateurs et dirigeants reçoivent le Label Ecole de Football

Le FC Les 2 Ponts accueille les enfants et les adultes, filles ou garçons, tout au long de la saison :

Les éducateurs du FC Les 2 Ponts accueillent les enfants désireux de pratiquer le football, tout au long de la saison de septembre à juin. Si vous avez raté la rentrée de septembre, il n'est jamais trop tard au FC Les 2 Ponts. Voici, ci-dessous les coordonnées des responsables de chaque catégorie.

Catégorie	Années de naissance	Responsable de la catégorie	Tél	Horaires & lieux d'entraînements
Séniors Masculins	à partir de 1996	Didier Pellegrino	06 08 49 55 95	Mercredi de 19h30 à 21h30 à Villebrumier Vendredi de 19h30 à 21h à Villebrumier
Vétérans	à partir de 1979	Michel Monteillet	06 07 35 49 11	Vendredi de 20h à 22h à Nohic
Séniors Féminines	à partir de 1997	Clément Dupont	06 20 96 27 83	Jeudi de 20h15 à 21h45 à Orgueil
U16 - U17	1997 et 1998	Ludovic Suzanne	06 45 19 10 75	Mercredi de 18h30 à 20h à Orgueil Vendredi de 18h30 à 20h à Nohic
U14 - U15	1999 et 2000	Yannick Carré	06 47 09 31 38	Mercredi de 19h à 20h30 à Reyniès Vendredi de 19h à 20h à Orgueil
U12 - U13	2001 et 2002	Yves Carmentran	06 43 06 11 73	Mercredi de 18h à 20h à Corbarieu Vendredi de 19h à 20h15 à Nohic
U10 - U11	2003 et 2004	Stanislas Rottier	06 52 94 31 09	Lundi de 18h à 19h15 à Nohic Mercredi de 17h30 à 19h à Nohic
U8 - U9	2005 et 2006	Laurent Delposo	06 80 84 59 57	Mercredi de 18h15 à 19h30 à Nohic
U6 - U7	2007 et 2008	Jean-Claude Sauvage	07 77 36 75 12	Mercredi de 14h à 15h15 à Nohic

Composition du bureau :

Président d'honneur : MEESEMANN Michel

Président actif : BOUZIGUES René

Vice-Président : BOUZIGUES Julien

Secrétaire : BARRÈRE Sarah

Secrétaire adjointe : BONNIEU Christine

Trésorière : BIGARAN Aurélie

Trésorière adjointe : ROSELLI Laureen

Membres : Castagné Cédric, Cambon Jean-Pierre et Laurence, Sartori Mickaël, Auriol Guillaume et Fontenelle Thierry.

La saison 2012-2013 s'est terminée avec la montée de notre équipe en promotion de première division.

Une journée fête a réuni au stade les joueurs et dirigeants, des membres de la municipalité, les sponsors et amis du foot. Il fallait fêter l'évènement.

Fin juin a eu lieu l'élection d'un nouveau bureau. Une large place a été faite aux dames.

La compétition a repris début septembre avec un bon groupe d'anciens joueurs et sept nouveaux. Ils sont dirigés par Cédric Castagné et Julien Bouzigues.

Pour l'instant nous nous classons troisième, nous espérons nous maintenir et pourquoi pas réitérer l'exploit passé et finir à la première place, mais cela sera difficile !

Nous remercions encore la municipalité, nos sponsors qui permettent à l'équipe de tourner car les frais sont de plus en plus lourds (équipements, cotisations ligue, district, frais d'arbitre, amendes...)

Le Vendredi 7 mars à 20h30, nous organisons le prochain loto et nous vous invitons à venir nombreux nous soutenir.



INFOS INTERCOMMUNALES



Un centre social au service du territoire de notre communauté de communes (CCTGV)

Le centre social intercommunal, dont l'étude et la création sont inscrites à l'Agenda 21 de la CCTGV, verra bien le jour. L'étude de faisabilité est terminée. Le bilan de cette étude a été présenté à la population le 17 juin 2013 à Labastide St Pierre. L'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn et Garonne pour le centre social a été accordé à la CCTGV fin août 2013 et ce, pour quatre années.

La CCTGV a recruté la directrice du centre social. Nathalie Pigout est entrée en fonction le 1er octobre 2013.

Ce centre social intercommunal sera géré par la CCTGV et une association d'animation oeuvrera pour initier, construire et accompagner le projet social du territoire.

L'Assemblée Générale constituante de cette association d'animation s'est tenue le 30 septembre 2013 au Foyer Aristide Belloc à Labastide St Pierre. Lors de cette AG, il a été décidé de nommer cette association « Trait d'Union ». Le Conseil d'Administration et le Bureau ont été élus par les adhérents individuels et associatifs et leurs représentants.

Le bureau de Trait d'union est constitué ainsi :

- Le Président : Jean Buffarot
- La Vice-Présidente : Marie Claude Nègre
- Le Secrétaire : Eric Lepen
- Le Secrétaire adjoint : Romain Blanc
- Le Trésorier : Fernand Gongora
- La Trésorière adjointe : Mélanie Jeangin.

Pour toute question concernant le centre social intercommunal, vous pouvez contacter la directrice, Nathalie PIGOUT par téléphone (au 05 63 30 03 31) ou par mail (cctgv-nathalie.pigout@info82.com).

Vous pouvez également vous rendre sur le site de la CCTGV (www.cctgv.fr, rubrique « partager »)



La démarche Agenda 21 et sa dynamique, véritable « poumon » de notre territoire

Toujours dans le cadre de son Agenda 21, la CCTGV a mis en oeuvre des actions de sensibilisation coordonnées entre les différents acteurs du Développement Durable pour permettre de connaître et de comprendre ses enjeux.

De nombreuses rencontres ont eu lieu. L'un des aboutissements de ces échanges est la première participation de la CCTGV à la Semaine Européenne de la Mobilité

Du 16 au 22 septembre 2013, environ 430 élèves de cycle 3 des écoles de la CCTGV ont participé à des animations scolaires sur le thème des déplacements et du réchauffement climatique. Le dimanche 22 septembre, le grand public a été sensibilisé aux mêmes thématiques mais sous un angle ludique et familial autour d'un parcours multimodal sur les communes de Bessens et Dieupentale.

Enfin, le paysage de la Communauté de Communes va voir l'émergence de nouveaux chemins de randonnées.

Entre septembre 2012 et septembre 2013, une étude de faisabilité a été réalisée par la CCTGV. Les chemins de randonnées ont été identifiés : au total près de 90 km de parcours en 9 circuits pour la balades et la découverte de notre patrimoine. La phase de réalisation (travaux, balisage, communication...) est en cours depuis septembre et se terminera en novembre 2013. Les itinéraires pédestres verront le jour au plus tard en janvier 2014.

Le premier programme d'actions de l'Agenda 21 de la CCTGV, qui compte 45 actions, n'est pas terminé mais ces premières concrétisations sont encourageantes.

Pour connaître toute l'actualité de l'Agenda 21 de la CCTGV, rendez-vous sur le site officiel de la CCTGV : www.cctgv.fr, rubrique « Agenda 21 ». Ou contactez Elisa BOUGEARD (chargée de mission Agenda 21) au 05 63 30 03 31 ou par mail (cctgv-elisa.bougeard@info82.com).



Le service « déchets » de la CCTGV communique

Depuis le 1er janvier 2013, la compétence « Déchet » a été intégrée par la Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier (CCTGV). Le SICTOM des Vallées du Tescou et du Tarn a été dissout sans modifier le service rendu à l'utilisateur par la collectivité.

Rappels sur les consignes de tri

En avril 2012, de nouvelles consignes de tri ont été mises en place. Les usagers se sont remarquablement mobilisés. Leur implication a permis de collecter 20 % de déchets recyclables supplémentaires. Bravo et Merci ! Pourtant, certaines erreurs dans le geste de tri subsistent. Ainsi, nous souhaitons faire un rappel de ces consignes.

BAC JAUNE

EMBALLAGES MENAGERS en PLASTIQUE :
Bouteilles, flacons, barquettes, pots, films et sacs

Briques alimentaires

Cartons

Boîtes métalliques

Journaux et Magazines

Papiers divers

En VRAC, sans être lavés

PAS DE SAC poubelle dans les bacs Jaunes !

Attention : les autres objets en plastique (Seaux, bassines, jouets, mobiliers de jardins, cassettes vidéo...) doivent être déposés dans le bac marron !

Les vêtements de pluie ou en polaire doivent être déposés dans les conteneurs du Relais 82.

Le verre est un matériau recyclable à l'infini. Sa collecte se fait en apport volontaire dans les conteneurs prévus à cet effet. Pensez-y !

Si le jour de collecte coïncide avec un jour férié, celle-ci est rattrapée :

- le mercredi si le lundi ou le mardi sont fériés
- le samedi si le jeudi ou le vendredi sont fériés.

Le tri se poursuit avec les services de la déchetterie.

DECHETS ACCEPTES

Déchets encombrants : matelas, vitres cassées, meubles, jouets

INFOS INTERCOMMUNALES

Déchets polluants : piles, batteries, lampes à économie d'énergie, peintures, solvants, huiles de vidange

Déchets verts : taille de haies, tonte...

Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) : machine à laver, réfrigérateur, four, ordinateur, télévision...

Ferraille

Gravats

Verre : bouteilles et bocaux

Linge

Horaires d'ouverture de la déchetterie (fermée les jours fériés)

LUNDI De 8H à 16h en continu

MARDI De 8H à 16h en continu

MERCREDI FERMEE

JEUDI De 8H à 16h en continu

VENDREDI De 8H à 16h en continu

SAMEDI De 8H à 16h en continu

DIMANCHE FERMEE

Pour aller plus loin dans la gestion des déchets, nous vous proposons d'oeuvrer pour la prévention des déchets.

Ainsi la CCTGV poursuit l'action du compostage domestique avec la vente à des prix préférentiel (50 % de la valeur d'achat) d'un kit de compostage individuel comprenant un composteur en bois, un bio seau et un guide sur le compostage.

Vous avez le choix entre deux modèles en bois.

Capacité (L)	Poids (kg)	Prix
400	27	20 €
600	33	25 €



Le composteur est à retirer à la déchetterie de REYNIES.
Paiement par chèque uniquement.

Collecte des déchets sur notre commune :
Collecte sélective
le jeudi matin tous les 15 jours
semaines impaires
(sauf chemin du Roudié :
le lundi des semaines impaires)
Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
le vendredi matin toutes les semaines
(sauf chemin du Roudié le mardi)

Pour toute question concernant la gestion des Déchets, contactez :

Service déchets de la CCTGV
650 Chemin de Debat - 82370 REYNIES

05 63 67 84 69

Mail : cctgv-dechets@info82.com

ENVIRONNEMENT

RECETTE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

Facile et pas cher

Ingrédients :

- Un peu de bon sens
- Une bonne cuillère de tolérance
- Une pointe d'humour
- Un zeste de courtoisie
- Beaucoup de respect

Si vous réussissez cette recette, vous verrez comme il fait bon vivre ensemble dans notre village d'Orgueil.

- Pensez à tailler vos haies et vos arbres qui dépassent de votre propriété, tant sur la rue que chez vos voisins
- N'enfumez pas le village en brûlant vos tailles ou vos déchets
- Pensez à vos voisins, si vous êtes bricoleurs, ils peuvent être gênés par le bruit de votre travail. Afin de leur éviter ce désagrément, un arrêté préfectoral prévoit des horaires réglementés : du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00, dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00
- Prévenez vos voisins lors de vos fêtes privées, ou invitez les, mais surtout pensez à ne pas les déranger et qu'ils puissent se reposer
- Pensez à vos amis à quatre pattes, ne les laissez pas divaguer seuls dans les rues, contrôlez les aboiements pour le confort de vos voisins
- Expliquez à vos enfants et ados qu'il est important de respecter le bien d'autrui
- N'oubliez pas de rentrer votre véhicule, le piétonnier n'est pas un parking
- Respectez les riverains, ne brisez pas leur quiétude avec le vrombissement des 2 roues et les dérapages des 4 roues aux alentours de la salle des fêtes et dans les lotissements ainsi que dans le site de la Domaize non ouvert au public.

LE PAPILLON PAYSANDISIA ARCHON

Identification

- Papillon palmivore originaire d'Argentine. Il a été introduit en Europe accidentellement et s'est développé sans qu'aucun prédateur naturel local ne soit capable de le maîtriser.
- En France, des foyers ont été détectés dans l'Hérault, le Var et en Midi-Pyrénées en 2004.
- Il ne s'attaque qu'aux palmiers.
- La chenille, de couleur blanche, peut atteindre 1 cm de diamètre et 8cm de long.
- Les œufs ont la taille et l'aspect de grains de riz.
- L'adulte a une envergure pouvant aller jusqu'à 11cm.



Dégâts observés



La chenille est à l'origine des dégâts dont les premiers symptômes apparaissent plusieurs mois après sa pénétration :

- Perforation des palmes
- Trous et galeries sur la base des palmes observées au moment de la taille
- Présence de sciure facilement détectable sur les jeunes plantes (2 à 3 ans)
- Dessèchement des palmes, puis de l'ensemble du végétal
- Dépérissement du palmier dans un laps de temps très variable

Stratégie de lutte

- A ce jour, il n'existe aucun moyen de lutte biologique ou chimique permettant de réduire ou d'éradiquer le ravageur.
- Appliquer des mesures prophylactiques :
- Vérifier l'état sanitaire des plantes achetées. Refuser tout lot suspect
- Détruire et brûler les palmiers reconnus comme infestés par ce ravageur
- En cas de contamination, poser des filets anti-grêle blancs dans les plus brefs délais afin d'éviter l'extension du foyer.

Pour plus d'infos : Association « fous de palmiers »

Site internet : www.fousdepalmiers.com



À VOTRE SERVICE

LE FLAGADDI

Estelle et Jacques Flamand
Bar-Restaurant-Epicerie
303, Grand Rue
05.63.27.53.85

LA LORRAINE

Boulangerie Pâtisserie
345 Grand Rue
05.63.64.16.65 - 05.63.67.89.00

LA MAISON DE LA COUTURE

Carriè Michèle
Travaux de couture
242 Chemin de la Nauzette
05.63.64.04.09

KARINE

Coiffure à domicile mixte
54, Le Clos des Chênes
06.29.34.33.87

NB COIFFURE

Nicole Bouzigues
Coiffure à domicile
179 Grand Rue
06.03.46.09.17

STEPHANIE C

Stéphanie Cayrol
Esthéticienne à domicile
353, Grand Rue
06.85.03.68.86

CABINET D'INFIRMIERES

Soins infirmiers à domicile
143 route de Planques
05.63.31.94.26 - 06.27.86.47.79

ALLO TAXI SERVICES

Sécher Anne-Marie
604 Route de Lavour
06.16.23.56.77

TAXI DANIEL

Orgueil n°2
06.48.84.02.90
05.63.24.25.26

HENRICH MARIE-LAURE

Gîtes ruraux
3296 route de Planques
05.63.24.11.60

SARL A3F

Maçonnerie gros oeuvre
824 chemin du Clos de Jeannou
06.68.59.76.51

SARL GAY HENRI et FILS

Maçonnerie
194 route du Vigné
05.63.30.54.19

SARL EBS

Maçonnerie - gros oeuvre
172 Clos des Chênes
05.63.31.82.98

PASCAL BAT

Maçonnerie générale Rénovation
120, chemin du Roudié
06.67.98.40.47

AHROUCH MOHAMED

Maçonnerie charpente
85, impasse de la Crémade
06.84.97.27.25

PETIT LAURENT

Carreleur
145 chemin de Ronde
05.63.30.54.80

BILLOIR JEROME

Plâtrier/Plaquiste
70 Impasse du Chalet
05.63.31.62.96

POLO-CALVO MANUEL

Plaquiste - Electricien
416, chemin de Brascou
06.28.36.95.62

MENUISERIE LESCENE

Tous travaux bois sur mesure
2874, route de Planques
05.63.64.30.03 - 06.63.69.71.43

DI GREGORIO PATRICE

Plombier
355 route des Aiguillons
05.63.30.58.97

EURL KRYPTON

Entretien dépannage clim.chauff
19 Lot. Le Parc La Nauzette
06.72.07.84.10

EL HAHAOUI MOHAMMAD

Plombier-chauffagiste
76, chemin de la Vitarelle
05.63.31.65.52 - 06.22.64.19.54

AUROUX NICOLAS

Peintre
62 rue de la Forge
05.63.31.65.52 - 06.22.64.19.54

SARL LABAIL ET FILS

Travaux de peinture et vitrierie
370, route de Fronton
06.74.37.26.43 - 05.63.67.56.64

KAJOUAA AMAR

Pépinières
437 chemin des Communaux
05.63.30.19.80

BARRIERE JEROME

Les Espaces de Manon
667 route du Vigné
06.09.86.58.64

BOUILLET DAMIEN

Les Jardins Basques- Parcs et Jardins
135, chemin de la Pendulo
06.28.25.48.18

COSTAPERARIA ALAIN

Travaux terrassement
425 Impasse du Chalet
06.11.09.16.90

BARRIERE FRANCIS

Travaux pelle
578 route du Vigné
05.63.30.57.24

PICOTTO ALAIN

Récup. auto
689 route de Lavour
05.63.30.57.15

MECA SERVICE 82

VILLAESCUSA JC
72 chemin du Pégat
06.25.48.36.00

SARL FAURE

Elevage et pension canine
2887 route de Planques
05.63.30.12.13

JOIES ET PEINES 2013

FÉLICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS DE

Majdouline AHROUCH	06/01/2013
Sarah AILA	18/01/2013
Eliès Halim et Nahil Marwan DJEBLI	29/01/2013
Lilou, Emilie, Fanny LAFARGE	19/02/2013
Benjamin, Ryan IBANEZ	12/03/2013
Louane, Maylee, Sarah MORENO	24/03/2013
Maëlys , Véronique ESCOUBRE	27/03/2013
Anthony Rémy LAUZERAL	08/04/2013
Raphaël Jean MARTY	19/04/2013
Eden et Emmy TRIQUET	22/04/2013
Axel, Amaury, Ghislain RENAULT	24/05/2013
Romane SELLE	04/07/2013
Ilan Patrick Jean PETITDEMANGE	16/07/2013
Lila Marie BARTHES	15/08/2013
Charlotte, Rose FADAT	10/10/2013



TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR À

Katy LESTRADE & Cédric, Benoît, Jérôme GUIRGUY	Le 23/03/2013
Brigitte PLANARD & Franck ZILLI	Le 06/07/2013
Naima CHITAM & Ali GUITOUN	Le 14/08/2013
Laury Céline Marie GABRIEL & Jonathan Cédric ZORDAN	Le 21/09/2013
Céline Brigitte Roberte GARRET & Bruno Louis AQUARONI	Le 28/09/2013



ILS NOUS ONT QUITTÉS

Guillaume, Marc LEMPERIERE	14/03/2013
Elodie LABIT	18/03/2013
Jean-Pierre DELIKAT	06/04/2013
Jean BETIRAC	03/05/2013
Rodolphe BORTHELLE	03/05/2013
Régine LARROQUE née DE MARI	27/08/2013
Rui Miguel DA SILVA GOMES	19/11/2013





Mairie

281 Grand rue

p : 05 63 30 51 50

Fax : 05 63 30 16 38

e.mail : mairie.orgueil@wanadoo.fr

mairie.orgueil@info82.com

Site officiel : www.orgueil.fr

Horaires d'ouverture au public

du Lundi au Vendredi

de 8h 30 à 12h et 13h 30 à 17h 30

Agence Postale Communale du Lundi au samedi de 9h à 12h	p: 05 63 31 37 55
Ecole Publique Primaire	p: 05 63 30 18 73
Garderie Matin et soir	p: 05 63 30 18 73
Ecole Publique Maternelle	p: 05 63 30 56 92
Garderie Matin et Soir	p: 05 63 30 56 92
Restaurant scolaire	p: 05 63 31 24 75
CES Jean Jacques Rousseau Labastide-Saint-Pierre.....	p: 05 63 64 05 05
Crèche Halte Garderie « Les P'tits Pierrots » Labastide-Saint-Pierre.....	p: 05 63 30 51 47
Crèche « Coup de Pouce aux Bébés » Villebrumier	p: 05 63 24 00 41
Relais Assistantes Maternelles Mme Patricia Echevarne.....	p: 06 85 92 90 54
.....	p 05 63 31 42 19
EREF (Espace Rural Emploi Formation) Labastide-Saint-Pierre.....	p/Fax : 05 63 30 07 54
Culte Paroisse de Reyniès	p: 05 63 30 51 43
Permanence tous les matins de 9h 30 à 12h sauf le dimanche secteur.sainteanne2@orange.fr	
Trésor Public	p: 05 63 30 50 14
Cuisine Centrale de Villebrumier - Repas à domicile.....	p: 05 63 68 03 98
Déchetterie	p: 05 63 67 84 69
Horaires d'ouverture : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 8h à 16h	
Allô Taxi Services.....	p: 06 16 23 56 77
Taxi Daniel.....	p: 05 63 24 25 26 - 06 48 84 02 90
Cabinet d'Infirmières.....	p: 05 63 31 94 26
	p: 06 27 86 47 79

URGENCES

Samu	p: 15
Gendarmerie	p: 17
Pompiers	p: 18
Appel d'urgence européen	p:112
Urgence sourds ou malentendants	SMS / FAX : 114
Pharmacie de garde serveur vocal les soirs week end et jours fériés	p: 3237
Centre hospitalier de Montauban.....	p: 05 63 92 81 56
Brigade de Villebrumier	p: 05 63 25 00 00
Centre Anti-Poison Toulouse.....	p: 05 61 77 74 47
Enfance Maltraitée (appel gratuit d'un fixe).....	p: 119
Maltraitance des personnes âgées et adultes handicapés.....	p: 3977
Info service violences conjugales	p: 3919
Info service drogue	p: 0800 23 13 13
Enfants disparus.....	p: 116 000



Fête de l'école



*Commémoration
du 11 Novembre*



*Voeux
du Maire*